

L'INSERTION SOCIALE DES ENFANTS ADOPTES
Résultats de l'enquête
“Adoption internationale et insertion sociale”, 2000
(INED – Les Amis des enfants du monde)

Juliette Halifax



**L'INSERTION SOCIALE DES ENFANTS ADOPTES
RESULTATS DE L'ENQUETE
"ADOPTION INTERNATIONALE ET INSERTION SOCIALE"**

Enquête effectuée durant l'année 2000 par l'INED
sur la base du fichier de l'organisme autorisé pour l'adoption
"les Amis des Enfants du Monde" (A.E.M.)

Juliette HALIFAX

Avril 2001

Institut national d'études démographiques

133, boulevard Davout

75 980 PARIS Cedex 20

Tél. : 01.56.06.22.26 email : halifax@ined.fr

PREAMBULE

L'enquête "Adoption internationale et insertion sociale" a pu être réalisée grâce à l'étroite collaboration de l'association d'adoption *les Amis des enfants du monde* (A.E.M.) et de *l'Institut national d'études démographiques* (Ined). La réussite de ce projet est due à un investissement personnel de chacun, autant de la part des bénévoles de l'association que du service des enquêtes de l'Ined.

C'est pour cette raison que je souhaite remercier tout particulièrement pour leur travail :

- D'une part les bénévoles de l'organisme autorisé pour l'adoption des A.E.M., à savoir la présidente, Mme Véronique JOB ainsi que mesdames LEMAITRE et HUOT. Elles nous ont permis d'accéder au fichier de l'association, mais aussi de faciliter le contact avec les familles correspondant à notre champ d'étude.

- D'autre part l'équipe du service des enquêtes de l'Ined, et plus particulièrement le directeur Jean-Marie GROSBRAS, Sandrina DENEUCHATEL et Bernard DE CLEDAT pour la conception du questionnaire et du masque de saisie ainsi que Valérie BERTHAIL et Françoise SCHMITT pour la mise en forme du questionnaire. Leur implication dans ce projet a permis que celui-ci se déroule dans les meilleurs délais.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	7
1. LES PARENTS ADOPTIFS	9
<i>Age et écart d'âge</i>	<i>9</i>
<i>Catégories socioprofessionnelles</i>	<i>10</i>
<i>Situation matrimoniale</i>	<i>12</i>
2. SITUATION DES ENFANTS A LEUR ARRIVEE EN FRANCE ET VECU AVANT	
L'ADOPTION.....	13
<i>Pays, sexe et âge des enfants adoptés.....</i>	<i>13</i>
<i>Le poids du passé.....</i>	<i>14</i>
3. FAMILLE ADOPTIVE ET SITUATION FAMILIALE ACTUELLE.....	17
<i>Frères et sœurs</i>	<i>17</i>
<i>Situation matrimoniale et descendance.....</i>	<i>18</i>
4. SITUATION RESIDENTIELLE ACTUELLE ET PASSEE	21
<i>Situation résidentielle actuelle</i>	<i>21</i>
<i>1^{er} départ et 1^{ère} résidence.....</i>	<i>24</i>
5. ACCUEIL DU MILIEU SCOLAIRE ET REUSSITE	27
<i>La relation avec l'école.....</i>	<i>27</i>
<i>Un sentiment de différence ?</i>	<i>28</i>
<i>Scolarité actuelle et niveau d'éducation.....</i>	<i>30</i>
<i>Réussite scolaire et âge à l'adoption</i>	<i>31</i>
<i>Réussite scolaire et origine sociale</i>	<i>33</i>

6.	SITUATION PROFESSIONNELLE	37
	<i>Répartition des actifs et des chômeurs</i>	<i>37</i>
	<i>Catégories scocioprofessionnelles</i>	<i>39</i>
	<i>Statuts d'emploi.....</i>	<i>41</i>
7.	PAYS DE NAISSANCE ET RECHERCHE DES ORIGINES	43
	<i>La vie avant l'adoption</i>	<i>44</i>
	<i>Comportement actuel vis-à-vis du pays d'origine</i>	<i>46</i>
	<i>Famille adoptive</i>	<i>48</i>
	<i>Situation familiale actuelle.....</i>	<i>49</i>
	<i>Scolarité.....</i>	<i>50</i>
	<i>Monde du travail</i>	<i>51</i>
	CONCLUSION	53
	QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	57

Introduction

L'adoption, et plus encore l'adoption internationale, semblent être des pratiques connues par tous. En effet, les émissions radiophoniques ou télévisées, les articles de journaux ainsi que les témoignages à ce sujet ne sont pas rares. Cependant, il n'existe pratiquement aucune statistique d'adoption en France et les études nationales ou ponctuelles sont pour ainsi dire inexistantes.

C'est essentiellement pour cela que l'Institut National d'Etudes Démographiques (Ined) et les *Amis des Enfants du Monde* (A.E.M.) – organisme autorisé pour l'adoption (O.A.A.) – se sont associés l'année dernière afin de réaliser une étude sur le sujet. Cette étude devait aussi permettre aux AEM d'établir un bilan après trente ans d'existence, bilan portant autant sur les candidats à l'adoption sélectionnés par cette association que sur les enfants confiés à l'adoption.

Il a été décidé qu'une enquête par questionnaire serait effectuée auprès de personnes adoptées par le biais de cet organisme et actuellement majeures. Le questionnaire avait pour but de faire ressortir l'insertion familiale, scolaire, sociale et professionnelle de ces individus afin de les comparer au profil général de la population française de même âge.

Au cours des vingt-cinq dernières années – date à partir de laquelle les *Amis des Enfants du Monde* ont centralisé leurs données relatives aux candidats à l'adoption et aux enfants adoptés dans un même fichier – un peu plus de cinq mille enfants d'origine étrangère ont été adoptés par des familles françaises grâce à l'intermédiaire de cette association. Ils étaient 2 676 à avoir atteint leur majorité au début de l'année 2000.

Ce sont ces plus de deux mille cinq cents personnes que nous souhaitons atteindre par notre étude. Pour recueillir leurs coordonnées, il a fallu s'adresser aux parents adoptifs. Or, de nombreuses adresses n'apparaissaient pas dans le fichier, d'autres avaient déménagé, mais surtout, seuls 41% des couples sélectionnés dont les coordonnées apparaissaient dans le fichier ont accepté de renvoyer l'adresse de leur(s) enfant(s) adopté(s). Nous avons finalement réussi à obtenir les coordonnées de 990 enfants.

Le questionnaire élaboré par l'Ined leur a été envoyé à tous, et 64% d'entre eux nous l'ont retourné¹. Il est à noter que si les parents adoptifs n'ont pas été très nombreux à répondre, leurs enfants se sont sentis très concernés par le sujet, le taux de réponse moyen pour une enquête par questionnaire étant largement inférieur à celui que nous avons obtenu ici. Il s'est avéré par la suite que quelques personnes non adoptées ou adoptées par un intermédiaire autre que les A.E.M. (individus nés en France ou dans des pays pour lesquels l'association n'est pas habilitée) avaient reçu le questionnaire. L'étude portant tout d'abord sur l'adoption et non sur l'adoption par le biais des *Amis des Enfants du Monde*, toutes les réponses d'enfants adoptés ont cependant été prises en considération.

Quelques biais et retenues quant à l'analyse :

L'association d'adoption n'existant que depuis 1970 (les *Amis des Enfants du Viêt-nam* de 1970 à 1975) et le fichier ne contenant que les données relatives aux adoptions postérieures à 1975, le recul n'est pas assez important pour que toutes les générations soient représentées par les personnes interrogées. Ainsi, les enquêtés ont tous entre 18 et 34 ans, la moitié ayant moins de 23 ans et seuls 10% plus de 27 ans. Par conséquent, l'analyse de l'insertion professionnelle, par exemple, sera plus difficile à étudier, beaucoup de personnes étant encore étudiantes au moment de l'enquête.

D'autre part, l'analyse effectuée ici n'a pas la prétention d'être représentative de l'insertion de l'ensemble des enfants adoptés en France. Nous ne nous sommes en effet attachés qu'aux enfants arrivés par le biais d'un seul O.A.A., il en existe actuellement trente-huit en France. De plus, les deux tiers des adoptions françaises sont effectuées par des démarches personnelles des candidats dans les pays d'origine.

Cette étude n'est probablement pas non plus représentative de l'ensemble des adoptions réalisées par les *Amis des Enfants du Monde*. En effet, nous ne savons rien ni sur les parents adoptifs n'ayant pas répondu ou que nous n'avons pas réussi à joindre, ni sur les enfants adoptés n'ayant pas souhaité renvoyer le questionnaire. Ceux-ci ont-ils refusé de répondre à cause de la mauvaise réussite de leur adoption ou au contraire parce que celle-ci s'est tellement bien déroulée qu'ils se considèrent comme entièrement français, enfants biologiques de leurs parents adoptifs ?

¹ Soit 636 personnes ont renvoyé le questionnaire à l'Ined. Cependant, treize personnes l'ont retourné trop tard pour que celui-ci soit pris en considération dans l'analyse (derniers retours en janvier 2001) et deux personnes n'avaient pas fait l'objet d'une adoption. L'analyse statistique présentée ci-après porte donc sur les 621 questionnaires arrivés dans les temps.

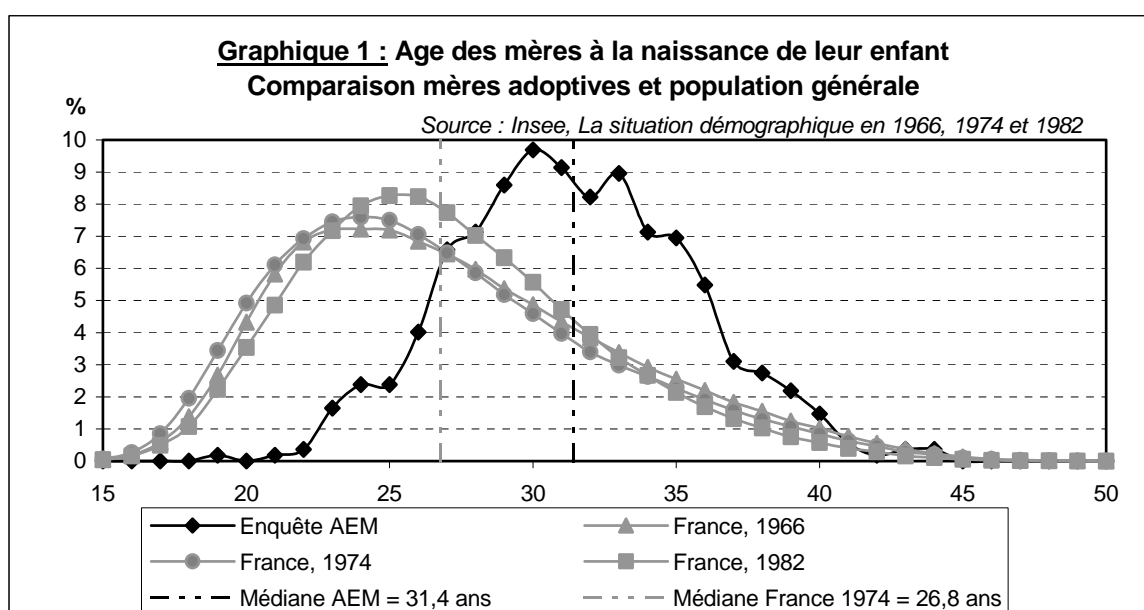
1. Les parents adoptifs

Age et écart d'âge

L'âge minimum requis pour adopter étant actuellement de 28 ans et ayant été de 30 ans entre 1958 et 1976 (excepté si les couples candidats à l'adoption sont mariés depuis respectivement au moins deux ou cinq ans) et les démarches d'adoptions étant souvent longues, les parents adoptifs avaient tous entre 24 et 58 ans au moment de l'adoption. Cependant, les extrêmes sont peu représentés puisque les trois quarts d'entre eux avaient entre 30 et 40 ans et que l'âge moyen à l'arrivée de leur enfant est de 37,6 ans pour les hommes et 36,1 ans pour les femmes.

Il est aussi impossible pour un individu d'adopter un enfant dont la différence d'âge avec lui est inférieure à 15 ans. De plus, l'un des facteurs concernant l'appariement entre un enfant adoptable et des candidats à l'adoption est notamment l'écart d'âge qui existe entre ces différents acteurs. Ainsi, un bébé sera plus facilement confié à un jeune couple et les candidats plus âgés se verront proposer des enfants plus vieux. C'est pour ces raisons que, dans notre population, si l'écart d'âge entre les enquêtés et leurs parents adoptifs (moyenne de l'âge du père et de la mère) varie de 20 à 44 ans, la moyenne est de 32 ans de différence.

Les enfants étant tous nés entre 1966 et 1982, nous avons comparé les taux de fécondité par âge des françaises à ces dates là avec le « taux de fécondité » que les mères adoptives auraient eu si elles avaient mis au monde leur(s) enfant(s) adopté(s). Ce taux de fécondité fictif



correspond donc à l'âge qu'avaient les mères lors de la naissance de leur futur enfant (*graphique 1*). Nous nous apercevons que la courbe correspondant aux mères adoptives suit la même tendance que celle de la population générale, avec toutefois un retard d'environ cinq ans. Celui-ci est dû au temps que les futurs parents mettent à prendre la décision d'adopter ainsi qu'au temps relatif aux démarches d'adoption.

Catégories socioprofessionnelles

D'autre part, il est courant d'entendre dire que l'adoption – et notamment l'adoption internationale – coûte cher et qu'elle est réservée à une population privilégiée. Pour voir ce qu'il en est de notre échantillon, nous avons fait une analyse comparative par sexe et par âge des catégories socioprofessionnelles des parents lors de l'adoption (profession déclarée par l'enfant) avec celles de la population française à la même époque². Etant donné que la presque totalité des adoptions a été réalisée entre 1977 et 1987 et que la médiane se situe en 1982, nous avons choisi cette date comme année de comparaison (*graphiques 2a et 2b*).

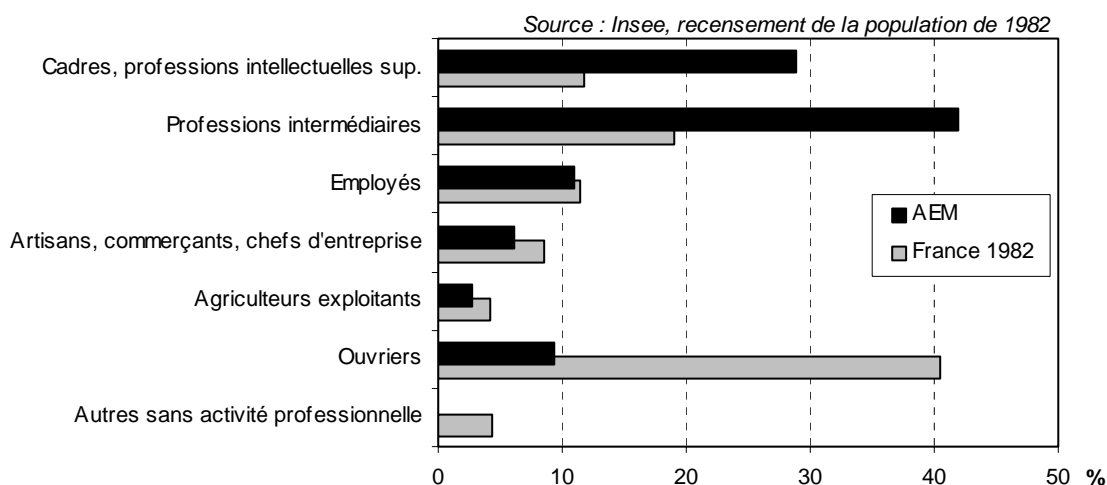
Quelles que soient les tranches d'âge considérées, les tendances par catégories socioprofessionnelles sont sensiblement les mêmes. Ainsi, quel que soit le sexe, il y a très peu d'*ouvriers* parmi les parents adoptifs et ce, surtout aux âges les plus jeunes : quatre fois moins que parmi la population française pour les hommes et cinq fois moins pour les femmes. De même, dans des proportions moins fortes, les *employés*, les *agriculteurs* et les *artisans, commerçants ou chefs d'entreprise* sont légèrement moins représentés. Plus précisément, lorsque les candidats à l'adoption sont *employés*, ils sont principalement "*Employés administratifs d'entreprise*" si c'est une femme et "*Employés civils et agents de service fonction publique*" si c'est un homme.

En revanche, les pères adoptifs étant *cadres* ou exerçant *une profession intellectuelle supérieure* sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des hommes français ; ceci est notamment vrai pour les "*Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise*" dont la part est quatre fois plus importante que dans la population française, mais aussi pour les "*Professions libérales*" ainsi que les "*Professeurs et professions scientifiques*".

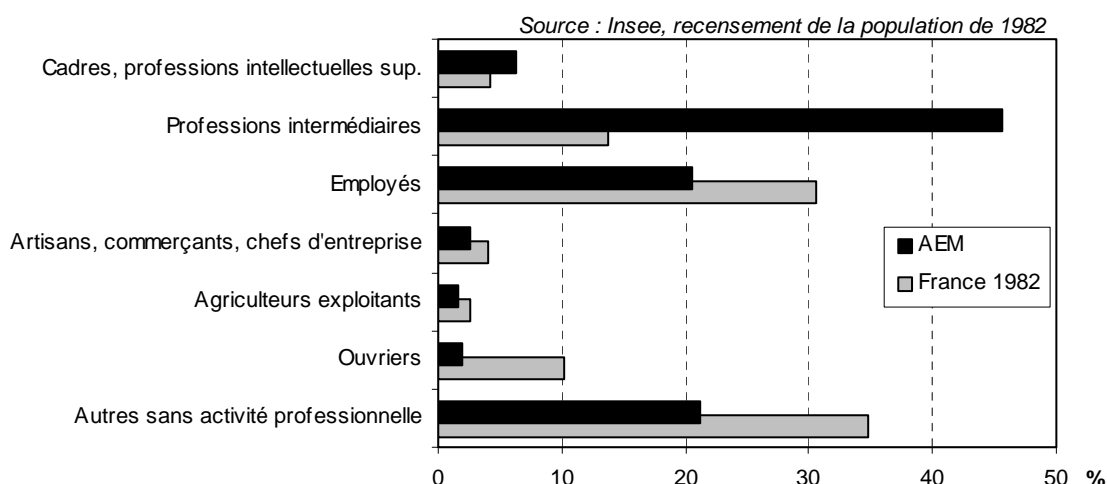
² Aucune différence notable n'apparaissant selon les tranches d'âge considérées (25-34 ans, 35-44 ans et 45-54 ans), les graphiques 2a et 2b représentent uniquement les catégories socioprofessionnelles selon le sexe.

**Graphique 2 : CSP des 25-54 ans,
Comparaison parents adoptifs de l'enquête AEM et recensement de la population de 1982
(données pondérées par la structure par âge des adoptants)**

a/ Les hommes



b/ Les femmes



Mais la catégorie la plus représentée, que ce soit parmi les mères ou les pères adoptifs, est la CSP “*Professions intermédiaires*” qui, pour la tranche d’âge 25-34 ans, regroupe près de la moitié des candidats à l’adoption.

Les sous-catégories les plus importantes sont alors les “*Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises*” pour les pères ainsi que les “*Professions intermédiaires de la santé et du travail social*” ou les “*Instituteurs et assimilés*” pour les deux sexes. C’est dans cette dernière catégorie que nous retrouvons le plus grand nombre de parents adoptifs puisque 15% des hommes et 27% des femmes ayant adopté sont instituteurs alors que ceux-ci ne représentent respectivement que 2 et 4% de la population française totale. Cet écart énorme se retrouvait déjà dans le fichier de l’association.

En outre, il est étonnant que les personnes *sans activité professionnelle* ne soient pas plus nombreuses. En effet, 21% des mères adoptives étaient femmes au foyer au moment de l'arrivée de leur enfant alors que, en 1982, 35% des françaises et 4% des français de 25 à 54 ans ne travaillaient pas, sans pour autant être étudiants, militaires ou chômeurs. Nous aurions pu penser – l'arrivée d'un enfant adoptif au sein d'un foyer étant une étape importante – que la proportion d'individus sans activité professionnelle serait supérieure dans notre population de parents adoptifs que dans l'ensemble de la population ; on s'aperçoit que même si un cinquième des femmes est au foyer, il n'en est rien. Cependant, il faut relativiser ces résultats puisque si nous demandions aux enquêtés de déclarer la profession de leurs parents à leur arrivée en France, il se peut très bien qu'une partie d'entre eux nous ait donné leur profession actuelle et qu'entre temps les mères aient repris une activité.

Situation matrimoniale

Un dernier point relatif aux parents adoptifs concerne leur situation matrimoniale actuelle. Le *tableau 1* met en avant la grande stabilité que connaissent les couples de parents adoptifs. En effet, 88% des enquêtés ont déclaré que leurs parents étaient toujours ensemble au moment de l'enquête, soit entre dix et trente ans après l'adoption et probablement au moins quinze ans après la mise en couple (cinq ans minimums de réflexions quant au choix d'adopter ainsi que de démarches adoptives).

Les personnes divorcées ou séparées sont quant à elles peu nombreuses puisque 5,3% des couples de parents adoptifs sont dans ce cas alors que, d'après le recensement français de 1999, 12% des individus âgés de 45 à 69 ans (tranche d'âge des parents adoptifs au moment de l'enquête) sont divorcés. La différence est d'autant plus grande que dans ces 12% ne sont pas comptabilisées les personnes divorcées puis remariées alors que, à l'inverse, dans notre population, les remariages éventuels ne sont pas pris en compte.

Tableau 1 : Situation familiale actuelle des parents adoptifs de l'enquête

Situation familiale des parents	Effectif	%
Mère adoptive célibataire	6	1,0
Toujours ensemble	545	87,8
Séparés ou divorcés	33	5,3
Père décédé	20	3,2
Mère décédée	10	1,6
Non-réponse	7	1,1

2. Situation des enfants à leur arrivée en France et vécu avant l'adoption

Pays, sexe et âge des enfants adoptés

La structure par pays d'origine des enquêtés est sensiblement identique à celle du fichier fourni par les A.E.M. Ainsi, si les enfants adoptés sont originaires de treize pays différents, la Corée représente à elle seule le pays d'origine de 88% de notre population. D'après les données nationales de la Mission de l'Adoption Internationale (M.A.I.), à la même époque, ce pays n'aurait contribué qu'à 30%³ de l'ensemble des adoptions internationales en France. Le tableau ci-dessous nous donne la répartition géographique d'origine des enfants par continent. L'enquête réalisée par l'Ined et les A.E.M. sera donc principalement représentative des enfants adoptés d'origine asiatique et plus particulièrement coréenne.

Tableau 2 : Continent d'origine des enquêtés

Continent d'origine	Effectifs	Proportion (%)
Asie	591	95,2
<i>dont Corée</i>	<i>547</i>	<i>88,1</i>
Amérique	16	2,6
Europe	7	1,1
<i>dont France</i>	<i>6</i>	<i>1,0</i>
Afrique	7	1,1
Total	621	100

La répartition par sexe est elle aussi, dans des proportions beaucoup moindres, inégale. En effet, 56,7% des réponses ont été faites par des filles alors que d'après le fichier de l'association, seules 52,4% des adoptions étaient des adoptions féminines.

En ce qui concerne la date d'arrivée des enfants en France, tous ont été accueillis dans leur famille adoptive entre 1970 et 1990, la majorité étant arrivée entre 1977 et 1986. Quarante-cinq personnes n'ayant pas répondu à la question concernant leur date d'arrivée – ou tout du moins leur année d'arrivée –, les données relatives à l'âge à l'arrivée ou à l'écart d'âge avec les parents ne concernent, elles aussi, que 576 personnes (621-45).

³ Proportion probablement sous-estimée, aucune donnée nationale n'existant pour les années 1970 à 1978.

Le *tableau 3* nous donne la répartition par âge de ces individus lors de leur arrivée dans leur famille adoptive. Par rapport à la tendance actuelle de l'adoption internationale, cette répartition est très diversifiée puisqu'en 1999, 70% des enfants d'origine étrangère adoptés en France avaient moins de 3 ans et ils étaient seulement 5,4% à avoir 7 ans ou plus. Ceci est notamment très marqué en Corée du sud où tous les enfants arrivés en 1999 avaient moins de 1 an. En revanche, parmi les enfants adoptés par l'intermédiaire des A.E.M., les moins de 3 ans sont aussi nombreux que les 7 ans ou plus, chaque groupe représentant 30% de notre population.

Tableau 3 : Age des enquêtés à leur arrivée en France, dans leur famille adoptive

Age à l'arrivée (en années révolues)	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs cumulés	Proportions cumulées (%)
0	42	7.29	42	7.29
1	67	11.63	109	18.92
2	64	11.11	173	30.03
3	38	6.60	211	36.63
4	60	10.42	271	47.05
5	71	12.33	342	59.38
6	63	10.94	405	70.31
7	59	10.24	464	80.56
8	41	7.12	505	87.67
9	31	5.38	536	93.06
10	13	2.26	549	95.31
11	12	2.08	561	97.40
12	11	1.91	572	99.31
13	3	0.52	575	99.83
18	1	0.17	576	100.00

Non-réponses = 45

Le poids du passé

Avant son arrivée en France chaque enfant a son histoire et traverse des situations différentes. Les enquêtés peuvent avoir déjà connu plusieurs structures familiales ou institutionnelles avant leur adoption et certains, arrivés très jeunes, peuvent ne plus se souvenir de leurs conditions de vie dans leur pays d'origine. Ainsi, en ce qui concerne les personnes s'étant occupées de l'enquêté dans son pays de naissance, les réponses que nous avons recueillies sont les suivantes⁴ :

- 47,5% sont passés par une institution ou ont été recueillis par des personnes extérieures à leur famille ;
- 21,4% ont été abandonnés à la naissance ;
- 18,4% ont été élevés par leurs deux parents biologiques ;
- 14,5% par un seul de leurs parents biologiques ;
- 13,4% par d'autres membres de leur famille ou par des amis de la famille ;

⁴ Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles.

- 14,7% ne savent pas quelles étaient les personnes chargées de s'occuper d'eux.

Ces résultats sont à mettre en relation le type d'encadrement dont les enquêtés bénéficiaient dans leur pays d'origine (*tableaux 4a et 4b*). En effet, les enfants qui feront par la suite l'objet d'un projet d'adoption sont rarement entourés par une famille qui les élève grâce à des règles strictes : seuls un cinquième des enquêtés ont été encadrés par une structure familiale avant leur adoption. Ces personnes sont principalement des enfants élevés par leurs deux parents biologiques (31,5%). D'ailleurs, ceux ayant été élevés les premières années de leur vie par des personnes de leur famille bénéficiaient soit d'une structure familiale soit ils étaient livrés à eux-mêmes, sans aucun encadrement.

A l'inverse, les individus abandonnés à la naissance ou recueillis par une institution ou des personnes extérieures à leur famille sont rarement entourés par une structure familiale et plus rarement encore livrés à eux-mêmes. Etant donné que ces enfants ont presque tous été recueillis dans un orphelinat, l'encadrement structurel de ces établissements y est sûrement beaucoup plus fort que dans une famille ayant du mal à assumer l'éducation de tous les enfants du ménage.

Pour ce qui est des personnes ne se rappelant pas des gens chargés de leur éducation, 56% d'entre elles ne se souviennent pas non plus de l'encadrement dont elles bénéficiaient et 35% étaient encadrés par une autre structure.

Tableau 4a : Type d'encadrement dont bénéficiaient les enquêtés selon les personnes chargées de leur éducation (en %)

Personnes chargées de l'éducation de l'enquêté	Type d'encadrement dont bénéficiaient les enquêtés					Total
	Livré à soi-même	Structure familiale	Structure autre	Ne sait pas	Non réponse	
2 parents biologiques	24,6	45,6	14,0	14,0	1,8	100
1 parent biologique	36,7	28,9	20,0	13,3	1,1	100
Famille ou amis	31,3	34,9	14,5	19,3	0,0	100
Abandonné à la naissance	3,0	15,0	69,2	5,3	7,5	100
Institution ou pers. exté.	9,8	12,9	62,7	12,9	1,7	100
Ne sait pas	6,6	0,0	35,2	56,0	2,2	100
Non réponse	0,0	0,0	10,0	0,0	90,0	100
Total	15,4	20,2	43,6	17,2	3,6	100

Tableau 4b : Personnes chargées de l'éducation des enquêtés selon le type d'encadrement dont ils bénéficiaient (en %)

Personnes chargées de	Type d'encadrement dont bénéficiaient les enquêtés					Total
	Livré à	Structure	Structure	Ne sait	Non	

l'éducation de l'enquêté	soi-même	familiale	autre	pas	réponse	
2 parents biologiques	22,2	31,5	4,5	11,4	6,9	14,0
1 parent biologique	26,2	15,8	5,1	8,6	3,4	11,0
Famille ou amis	20,6	17,6	3,4	11,4	0,0	10,2
Abandonné à la naissance	3,2	12,1	25,8	5,0	34,5	16,3
Institution ou pers. exté.	23,0	23,0	52,0	27,1	17,2	36,2
Ne sait pas	4,8	0,0	9,0	36,4	6,9	11,2
Non réponse	0,0	0,0	0,3	0,0	31,0	1,2
Total	100	100	100	100	100	100

Il arrive aussi souvent qu'avant leur adoption les enquêtés aient souffert de problèmes liés à leurs conditions de vie (malnutrition, carences, mauvais traitements, problèmes psychologiques, etc.). Si, du fait de leur jeune âge lors du départ de leur pays d'origine, 30% ne se souviennent pas s'ils ont subi ou non des sévices ou des dommages physiques ou moraux dus à leur style de vie, un tiers des enquêtés se trouvent dans ce cas. La moitié des problèmes cités sont liés à la malnutrition, mais on trouve aussi beaucoup d'individus touchés par des maladies (23%), ayant subi des violences physiques (18%) ou ayant eu des difficultés morales (14%). Ce sont donc un tiers des enfants qui arrivent dans leur famille adoptive diminués physiquement ou après avoir subi un traumatisme.

D'autre part, 40% des enquêtés se souviennent avoir des frères et/ou sœurs biologiques ; par contre, nous ne savons pas si ces frères et sœurs ont eux aussi bénéficié d'une adoption. Cependant, près de 30% de ceux qui se connaissent une fratrie biologique ne vivaient avec aucun de leurs frères et sœurs dans le pays d'origine et 15% habitaient uniquement avec certains d'entre eux. Dans ces cas-là, il est peu probable que ceux-ci aient été recueillis dans la même famille d'adoption.

3. Famille adoptive et situation familiale actuelle

Frères et sœurs

Si la majorité des enquêtés ont été adoptés seuls, un tiers d'entre eux sont arrivés soit avec des frères et sœurs biologiques, soit avec des enfants originaires du même pays. Ainsi, 170 (27,4%) ont été accueillis dans leur famille adoptive avec une personne déjà connue et 36 (5,8%) avec deux ou trois personnes. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de frères et sœurs biologiques. Il est probable que cette situation favorise une meilleure intégration des enfants dans leur famille d'accueil, tout comme il est possible que les enfants se renferment alors sur eux, ne cherchant pas à communiquer avec leur entourage, ayant une personne proche qui comprend la même langue qu'eux.

Par ailleurs, les foyers dans lesquels sont accueillis les enfants peuvent avoir des constitutions très différentes. L'enfant adopté peut arriver dans une famille :

- sans enfants (44%),
- avec aucun enfant adopté mais au moins un enfant biologique (32%),
- avec aucun enfant biologique mais au moins un enfant adopté (15%),
- avec au moins un enfant biologique et au moins un enfant adopté (9%).

A l'arrivée, le nombre d'enfants biologiques dans le foyer d'accueil varie entre zéro et cinq, le nombre d'enfants adoptés entre zéro et quatre et le nombre d'enfants total entre zéro et six. Les couples sans enfants biologiques (59%) correspondent probablement aux couples qui ont des problèmes de stérilité. En effet, cette proportion est à rapprocher des 55% d'enquêtés avançant le fait que « *leurs parents ne pouvaient pas avoir d'enfants* » comme la raison première à leur adoption.

Par la suite, il n'est pas rare que la famille continue à s'agrandir, puisque près des deux tiers des enquêtés ont vu arriver au moins un nouvel enfant dans leur foyer d'adoption : 60% ont du accueillir un ou plusieurs enfants adoptés et 5,6% ont vu naître un ou plusieurs enfants biologiques. D'autre part, il est intéressant de noter que 21 couples, à priori stériles au moment de l'adoption de l'enquêté ont ensuite eu un ou plusieurs enfants biologiques.

Finalement, les individus de notre population ont presque tous grandi dans un foyer avec d'autres enfants (*tableau 5*). En effet, aujourd'hui seuls 6,6% d'entre eux sont fils uniques, les

autres ayant jusqu'à neuf frères et sœurs. Cependant, cet extrême est rare puisque les deux tiers sont dans des familles de tailles restreintes (un ou deux frères et sœurs). En revanche, ils sont 25% à être l'unique enfant adopté de la famille et 55% dont les parents adoptifs n'ont eu aucun enfant biologique.

Par la suite, l'exploitation de l'enquête "Famille" de 1999 nous permettra de faire une comparaison avec la taille des familles en France. A première vue, les enfants adoptés de cette étude sont beaucoup moins souvent enfants uniques que dans la population générale, mais un approfondissement de cette question serait intéressant.

Tableau 5 : Nombre actuel de frères et sœurs de l'enquêté selon leur filiation

Nombre de frères et sœurs...	Biologiques		Adoptés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0	341	54,9	154	24,8	41	6,6
1	113	18,2	275	44,3	195	31,4
2	98	15,8	140	22,5	217	34,9
3	48	7,7	30	4,8	79	12,7
4	14	2,3	13	2,1	52	8,4
5	7	1,1	3	0,5	15	2,4
6			3	0,5	11	1,8
7			2	0,3	8	1,3
8			1	0,2	2	0,3
9					1	0,2
Total	621	100	621	100	621	100

Situation matrimoniale et descendance

En ce qui concerne l'état matrimonial actuel des enquêtés, 93,6% d'entre eux sont célibataires, 5,3% mariés et 0,5% divorcés ou séparés (0,6% de non-réponses). Par rapport à la population française de même âge, les enfants adoptés que nous avons interrogés se marient beaucoup moins. En effet, à 25-34 ans, 32,6% des hommes et 43,4% des femmes françaises sont mariés alors que ces proportions sont respectivement de 9,5 et 20% pour notre population (tableau 6).

En revanche, le fait de ne pas être marié ne signifie pas que les enquêtés sont célibataires au sens propre du terme puisqu'un quart d'entre eux vit en couple. Cette proportion atteint même 49% pour les 25-34 ans.

Tableau 6 : Etat matrimonial des enquêtés par sexe et par âge. Comparaison avec la population française générale de 1999.

Proportion (%)	Célibataire		Marié(e)		Divorcé(e)	
	France	AEM	France	AEM	France	AEM
Hommes						
15-24 ans	98,8	99,5	1,1	0,5	0,1	0,0
25-34 ans	65,5	89,2	32,6	9,5	1,8	1,4
Femmes						
15-24 ans	96,3	98,0	3,5	2,0	0,2	0,0
25-34 ans	52,9	78,0	43,4	20,0	3,4	2,0

Source : Recensement de la population française, 1999

Par ailleurs, cinquante-six enquêtés ont déjà au moins un enfant biologique (personne n'ayant encore adopté), et le nombre maximum d'enfant est de trois. Si le père le plus jeune a 21 ans et la mère la plus jeune 19 ans, le fait d'avoir ou non des enfants dépend beaucoup de l'âge. Ainsi, seulement 3% des moins de 25 ans sont eux-mêmes parents alors qu'un quart des 25-34 ans sont dans ce cas. La parentalité de notre population dépend aussi beaucoup du sexe puisque nous avons 43 mères (soit 12,2% des femmes) et seulement 13 pères (soit 4,8% des hommes).

Pour ce qui est des souhaits de descendance, seuls vingt individus (3,2%) ne veulent pas d'enfant biologique alors qu'ils sont quatre-vingt-six (13,8%) à ne pas désirer d'enfant adopté. Etant donné qu'ils ne sont que treize à ne vouloir aucun enfant (ni biologique ni adopté), on s'aperçoit que certaines personnes envisagent d'adopter alors qu'elles refusent d'avoir elles-mêmes des enfants et que, à l'inverse, d'autres refusent d'adopter et ne souhaitent que des enfants biologiques.

On peut imaginer que pour les individus se trouvant dans le premier cas, l'adoption a été très réussie et que ceux-ci souhaitent reproduire le geste de leurs parents. Il est aussi possible qu'au contraire, l'adoption se soit mal passée et que les enquêtés veulent prouver à leurs parents que ces derniers s'y sont mal pris et qu'eux sont capables de faire mieux. Les individus se trouvant dans le second cas, plus nombreux, ne désirent peut-être pas adopter pour ne pas faire subir à quelqu'un d'autre ce qu'ils ont eux-mêmes vécu. Peut-être aussi qu'ils se sont rendu compte de la difficulté que cela représentait et qu'ils ne se sentent pas assez forts pour adopter à leur tour.

4. Situation résidentielle actuelle et passée

Situation résidentielle actuelle

Au moment de l'enquête, la grande majorité des personnes ne résident plus, ou plus complètement, chez leurs parents adoptifs. En effet, seuls 29% habitent encore chez leurs parents. Les autres sont soit complètement partis vivre ailleurs (41%) soit ils n'y résident plus qu'à "temps partiel" (30%), c'est-à-dire qu'ils ne reviennent dans la maison familiale qu'à certaines périodes de l'année ou certains jours de la semaine. Cette dernière catégorie est le reflet d'une situation de transition puisque 83,7% des personnes dans ce cas sont encore étudiantes. Par ailleurs, les deux tiers d'entre elles habitent seules, dans un logement indépendant.

A l'inverse, ceux qui sont définitivement partis de chez leurs parents, ne sont que 36% à résider seuls dans leur logement contre plus de la moitié qui vit en couple. La grande majorité sont des individus travaillant ou ayant déjà travaillé (82,6%). Ceci ne témoigne pourtant pas forcément d'une grande sécurité professionnelle et financière puisqu'un peu moins de 10% de ceux qui n'habitent plus chez leurs parents sont au chômage ou recherchent un premier emploi.

Enfin, pour ce qui est des individus résidant toujours chez leurs parents, leur profil ressemble à celui de ceux n'y résidant que partiellement. On y retrouve en effet beaucoup d'étudiants et de moins de 25 ans. Une autre particularité de ce groupe est le fait qu'on y retrouve proportionnellement plus d'hommes que de femmes : 35% des hommes et 23,6% des femmes se trouvent dans cette situation.

Si nous comparons la situation résidentielle de notre population avec la population française du même âge, nous nous apercevons que, quels que soient l'âge et le sexe, les enfants adoptés sont plus nombreux à habiter chez leurs parents que l'ensemble des français ayant les mêmes caractéristiques (*tableau 7*).

Par ailleurs, ceux qui ne vivent plus du tout avec leurs parents les voient tout de même régulièrement : plus la moitié d'entre eux les rencontrent au moins une fois par semaine et 85,5% au moins une fois par trimestre. Etant donné que 60% de la population habitent encore totalement ou partiellement chez leurs parents et que parmi les deux tiers restants, 85% les voient au moins une fois par trimestre, ceux n'ayant plus ou très peu de contact physique sont peu nombreux. En effet, seules cinq personnes (0,8%) n'ont plus aucun contact avec leurs

parents. N'ayant pas de données sur cet aspect des choses pour la France en général, nous ne pouvons pas savoir si les enfants adoptés sont proportionnellement plus ou moins nombreux à couper tout lien avec leurs parents.

Tableau 7 : Mode de cohabitation* des 15-29 ans selon le sexe. Comparaison AEM et population française.

Proportions (%)	15-19 ans		20-24 ans		25-29 ans		Ensemble	
	Fra	AEM	Fra	AEM	Fra	AEM	Fra	AEM
Hommes	100	100	100	100	100	100	100	100
Chez les parents	93,2	97,0	66,6	74,4	28,2	29,2	62,0	64,8
A l'extérieur mais pas en couple	6,7	3,0	24,3	20,0	23,0	41,5	17,9	23,5
En couple non marié	0,1	0	7,9	5,0	28,7	21,5	12,6	8,7
En couple marié	0	0	1,2	0,6	20,0	7,7	7,5	3,0
Femmes	100	100	100	100	100	100	100	100
Chez les parents	92,5	94,1	52,2	67,3	15,2	15,7	52,1	55,0
A l'extérieur mais pas en couple	6,6	0	23,6	14,7	20,2	27,7	16,8	16,7
En couple non marié	0,8	5,9	18,9	15,7	31,4	42,2	17,4	21,6
En couple marié	0,1	0	5,3	2,3	33,2	14,5	13,6	6,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Chez les parents	92,8	95,5	59,4	70,3	21,7	21,6	57,1	59,2
A l'extérieur mais pas en couple	6,7	1,5	24,0	17,0	21,6	33,8	17,4	19,6
En couple non marié	0,4	3,0	13,4	11,1	30,1	33,1	15,0	16,0
En couple marié	0,1	0	3,3	1,6	26,6	11,5	10,5	5,1

* Pour une comparaison fiable, les personnes résidant *partiellement* chez leurs parents sont considérées comme résidant *chez les parents*.

Source : Insee, enquête Emploi de janvier 1999

Ces résultats dépendent aussi beaucoup de la constitution de notre population puisque le *tableau 8* nous montre que les étudiants sont les plus nombreux à habiter chez leurs parents (82,5% des étudiants français de 15 à 29 ans). Or, plus de la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire AEM-Ined sont encore étudiantes. D'autre part, les étudiants de notre enquête sont encore plus stables que l'ensemble de la population puisqu'ils sont, eux, 87% à résider au moins partiellement chez leurs parents adoptifs.

En revanche, les chômeurs ont tendance à quitter le domicile familial en plus grand nombre, les hommes restant pour la plupart célibataires alors que les femmes se mettent alors plus souvent en couple. De même pour les femmes actives qui sont peu nombreuses à habiter chez leurs parents, mais qui sont 56% à vivre en couple, marié ou non, soit autant que dans la population française de même âge et de même sexe. Les hommes, quant à eux, sont 38% à rester chez leurs parents après avoir trouvé un emploi et, quand ils partent, sont peu nombreux à se mettre en couple.

Tableau 8 : Mode de cohabitation* des 15-29 ans selon le sexe et l'activité. Comparaison AEM et population française.

Proportions (%)	Actifs occupés**		Chômeurs		Etudiants		Autres inactifs***	
	Fra	AEM	Fra	AEM	Fra	AEM	Fra	AEM
Hommes	100	100	100	100	100	100	100	100
Chez les parents	37,8	37,9	65,6	36,4	84,1	89,8	73,4	0
A l'extérieur mais pas en couple	22,8	38,8	14,1	54,5	14,2	7,8	14,3	100
En couple non marié	24,2	16,4	13,5	9,1	1,5	2,3	7,2	0
En couple marié	15,2	6,9	6,7	0	0,2	0	5,0	0
Femmes	100	100	100	100	100	100	100	100
Chez les parents	24,2	17,5	38,0	27,3	80,9	85,0	16,5	22,2
A l'extérieur mais pas en couple	19,7	26,2	17,6	27,3	15,5	8,9	11,5	22,2
En couple non marié	33,0	41,3	27,1	31,8	2,8	5,6	26,9	33,3
En couple marié	23,1	15,1	17,3	13,6	0,7	0,6	45,1	22,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Chez les parents	31,9	27,3	51,7	30,3	82,5	87,0	29,6	20,0
A l'extérieur mais pas en couple	21,4	32,2	15,9	36,4	14,9	8,4	12,2	30,0
En couple non marié	28,0	29,3	20,4	24,2	2,2	4,2	22,4	30,0
En couple marié	18,7	11,2	12,1	9,1	0,5	0,3	35,9	20,0

* Pour une comparaison fiable, les personnes résidant *partiellement chez leurs parents* sont considérées comme résidant *chez les parents*.
** Y compris les militaires du contingent.
*** Non significatif pour l'enquête AEM-Ined.

Source : Insee, enquête Emploi de janvier 1999

Un dernier point intéressant à noter sur la situation résidentielle actuelle des enfants adoptés est le fait que les trois quarts de ceux qui ne résident plus chez leurs parents sont en appartement contre 15% seulement qui habitent dans une maison individuelle (les 10% restants sont dans des situations autres : appartement dans une maison, hôtel, etc.). Mais cette caractéristique n'est pas surprenante outre mesure ; elle est principalement liée à l'âge des enquêtés.

D'autre part, 11,8% sont propriétaires de leur logement contre 81,6% qui sont locataires et 6,7% qui se trouvent dans une autre situation (logé gratuitement, en hôtel, sous-locataires, etc.). Si nous comparons ces données à celles concernant la population française du même d'âge, nous remarquons que les moins de 30 ans sont aussi souvent propriétaires dans un cas que dans l'autre. Par contre, à 30-34 ans la proportion d'enfants adoptés propriétaires est inférieure à celle des français du même âge (42,1 contre 48,5%). En revanche, quel que soit l'âge, les enfants adoptés sont plus souvent locataires et les jeunes français ont plus souvent un autre statut.

1^{er} départ et 1^{ère} résidence

Parmi les 466 personnes ayant quitté au moins partiellement le domicile familial, la grande majorité est partie à 17 ou 18 ans, les trois quarts d'entre eux l'ayant fait à moins de 20 ans. SI l'âge au départ ne dépend pas du sexe, il dépend en revanche de l'âge à l'arrivée en France. En effet, ceux qui sont arrivés jeunes (avant leur sixième anniversaire) sont autant à déménager avant 18 ans qu'après alors que ceux qui sont arrivés plus tard (à 6 ans ou plus) déménagent pour les trois quarts après leurs 18 ans. C'est comme s'il fallait que les enfants adoptés passent une durée minimale dans leur nouvelle famille avant de pouvoir aller habiter ailleurs. Cette durée est probablement liée à un temps d'adaptation nécessaire à la vie en France.

D'autre part, si le départ se fait si tôt, c'est que pour la grande majorité des individus (68%), celui-ci est en lien avec des études ou une formation et que les jeunes sont obligés de déménager pour suivre les études qui leur plaisent. Le travail, quant à lui, joue un rôle dans 24% des cas. Mais le départ est souvent souhaité puisque les quatre cinquièmes de ceux qui répondent évoquent aussi le désir d'être indépendant.

Quarante neuf personnes (7,9%) s'entendaient vraiment mal avec leurs parents avant de déménager. Là encore, le taux d'entente avec les parents dépend de l'âge à l'arrivée : 4,7% de ceux arrivés avant trois ans contre 13,4% de ceux arrivés à trois ans ou plus sont partis parce qu'ils ne s'entendaient plus avec leurs parents adoptifs. D'ailleurs, tous les enquêtés qui ne voient plus leurs parents ainsi qu'une bonne partie de ceux les voyant moins d'une fois par trimestre ont évoqué cette raison comme motif de leur départ.

Il est aussi intéressant de regarder quelles ont été les conditions financières liées au premier départ de chez les parents. Ainsi, les trois quarts des enquêtés ayant déménagé ont reçu une aide financière de la part de leurs parents lors de leur premier départ. Cette proportion est très largement supérieure à ce que connaissent les jeunes aujourd'hui en France puisqu'en 1997, 30% des hommes et 28% des femmes partis à 24 ans (âge auquel la presque totalité des adoptés partis ont quitté le domicile familial) avaient été aidés par leurs parents. Même si nous considérons qu'un quart des enquêtés n'ont encore jamais résidé ailleurs que chez leurs parents et que ces individus ne seront peut-être pas aidés, nous sommes encore loin du taux relatif à la moyenne des français.

Enfin, le premier départ du domicile familial est parfois caractérisé par un retour dans ce même domicile. Ainsi, 180 personnes, soit 38,6% de ceux étant déjà partis, sont revenues

vivre pour un temps (au moins trois mois) chez leurs parents. Là encore, le motif principal de retour est lié au système scolaire puisque la fin d'étude ou de formation a joué un rôle pour 127 (70%) d'entre eux. Les autres raisons proposées concernent toutes uniquement quelques personnes dans des proportions à peu près similaires, mais celles-ci restent très minoritaires : jamais plus de trente individus sont concernés par le même motif. Par ailleurs, quelques enquêtés (là encore très minoritaires) ont tout simplement évoqué le désir de voir leurs parents comme motif de retour.

5. Accueil du milieu scolaire et réussite

La relation avec l'école

Un quart des enfants adoptés avaient déjà eu l'occasion de fréquenter l'école dans leur pays d'origine. Ce sont essentiellement des enfants arrivés en France à six ans ou plus. Cependant, tous n'ont pas eu cette chance, puisqu'ils sont 40% à être arrivés dans ces âges. Ainsi, quelques enfants ont été accueillis dans leur famille adoptive à onze ou douze ans sans jamais avoir bénéficié d'un enseignement au sein d'une structure scolaire.

Par ailleurs, pour la grande majorité (69%), la première inscription en France a été faite dans une école maternelle, ce facteur dépendant énormément de l'âge. En effet, les neuf dixièmes de ceux qui avaient six ans ou moins à leur arrivée ont été inscrits dans une classe maternelle, les 10% restants ayant attendu d'avoir l'âge nécessaire pour s'inscrire dans une école primaire. Ces proportions sont inversées pour les enfants arrivés après leur sixième anniversaire : 90% ont été directement inscrits dans le primaire ou le secondaire (trois personnes seulement) et le dixième restant est quand même passé par la maternelle afin de ne pas accumuler trop de retard et de faciliter leur démarrage scolaire.

Il faut dire qu'arriver dans un nouveau pays, dans une nouvelle famille qui parle une nouvelle langue n'est pas toujours forcément évident. Ainsi, si les personnes inscrites en maternelle ne sont que 12,6% à trouver l'apprentissage de la langue française plus ou moins difficile, celles arrivées dans le primaire ou le secondaire sont 31,2%. Là encore, c'est l'âge à l'arrivée qui constitue le facteur déterminant de l'immersion dans la langue : plus les enfants ont été adoptés jeunes, plus il leur a été facile d'apprendre le français. Ainsi, si ceux arrivés avant quatre ans ne sont que 7% à avoir eu des difficultés d'apprentissage, cette proportion atteint 60% pour les dix ans et plus.

En revanche, le fait d'avoir eu besoin de consulter un spécialiste suite à des problèmes psychologiques n'a aucun lien avec l'âge d'adoption ou encore la difficulté rencontrée lors de l'apprentissage de la langue française. Par contre, le suivi psychologique est en rapport étroit avec le taux de redoublement. En effet, si environ un quart des enquêtés ont eu recours à une aide extérieure, ceux n'ayant jamais redoublé ne sont que 16% alors que les autres sont deux fois plus nombreux. A savoir maintenant si ce sont les problèmes psychologiques qui ont entraîné un redoublement ou bien si c'est l'inverse, il est difficile de le dire.

Pour ce qui est des redoublements, à peu près la moitié de notre population en a connu au moins un au cours de sa scolarité, la majorité n'ayant redoublé qu'une seule fois. Ce sont ceux qui sont arrivés en France au cours de leur première année qui connaissent les plus faibles taux de redoublement et, chose surprenante, ils sont suivis de très près par ceux adoptés à dix ans ou plus. Nous pourrions penser que ces derniers, rencontrant plus de difficultés que les autres, sortent plus rapidement du système scolaire et que c'est pour cela qu'ils n'ont pas le temps de redoubler. Or, cette hypothèse n'est pas du tout vérifiée puisque, parmi ceux ayant arrêté leurs études, les personnes adoptées à un âge élevé sont aussi celles qui possèdent le plus souvent un diplôme du niveau supérieur.

Par ailleurs, le taux de redoublement est aussi fortement corrélé avec le sexe, les garçons n'étant que 43% à avoir déjà redoublé alors que la moitié des filles sont dans cette situation. En revanche, les redoublements multiples sont plutôt le fait des garçons.

Un point moins étonnant est le fait que plus les études plaisent, moins les échecs sont nombreux. Ainsi, parmi ceux n'ayant pas pu suivre les études souhaitées, soit un cinquième de la population, le taux de non-redoublement rencontré est inférieur à 40% alors qu'il est supérieur à 50% pour ceux ayant effectué les études souhaitées.

Un sentiment de différence ?

Un point que nous avons souhaité mettre en avant lors de la constitution du questionnaire concerne les différences de comportement éventuelles ressenties par l'enquêté, de la part de son entourage scolaire. En effet, la population à laquelle nous nous intéressons présente deux caractéristiques notables par rapport à la population française dans laquelle ils sont intégrés. D'une part, ils ont tous la caractéristique d'être des enfants adoptés. Ceci peut entraîner de la jalousie de la part des autres enfants, une non-reconnaissance de leur filiation par leur entourage ou encore une réaction privilégiée de la part de leurs enseignants qui ont alors tendance à les surprotéger.

D'autre part, tous sont originaires de pays étrangers. Il faut voir là aussi si cette caractéristique entraîne ou non un rejet de l'entourage et si des différences existent selon le continent d'origine. En effet, il est courant d'entendre dire, par exemple, que les enfants asiatiques sont plus sérieux, intelligents et travailleurs que les autres. Cette idée préconçue, comme d'autres, peut faire apparaître des réactions différentes des enseignants selon l'origine des enfants. Cependant, la presque totalité de notre population étant d'origine asiatique, nous n'allons pas pouvoir établir de comparaison entre les différents continents.

Tout d'abord, il faut noter la forte proportion de personnes n'ayant pas observé, dans leur entourage scolaire, de différences d'attitude à leur égard. Que ce soit au primaire ou au secondaire, de la part des camarades ou des enseignants, ceux n'ayant ressenti aucune différence se répartissent ainsi :

- 32% dans aucun des quatre cas ;
- 44% par leurs camarades au primaire (plus 4% de non-réponses) ;
- 73% par leurs enseignants au primaire (plus 6% de non-réponses) ;
- 52% par leurs camarades au secondaire (plus 15% de non-réponses) ;
- 68% par leurs enseignants au secondaire (plus 19% de non-réponses).

Ensuite, les enseignants réagissent le plus souvent positivement, surtout vis-à-vis de l'adoption des enquêtés. Les camarades de classe sont en revanche plus sévères, principalement en ce qui concerne l'origine étrangère des enfants et ce, que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire.

Tableau 9 : Enquêtés ayant ressenti une attitude particulière de la part de leurs camarades ou de leurs enseignants selon le motif et le niveau scolaire.

Raison		Camarades – Attitude :				Enseignants – Attitude :			
		Positive	Néga- tive	Non précisé	Total	Positive	Néga- tive	Non précisé	Total
Enfant adopté	Primaire	11	6	1	18	22	1	1	24
	Secondaire	9	4	0	13	8	2	0	10
	Total	20	10	1	31	30	3	1	34
Origine étranger	Primaire	54	107	13	174	21	8	1	30
	Secondaire	35	58	10	103	13	13	3	29
	Total	89	165	23	277	34	21	4	59
Deux raisons	Primaire	67	53	12	132	62	10	5	77
	Secondaire	45	36	8	89	21	12	4	37
	Total	112	89	20	221	83	22	9	114

Parmi les trente personnes ayant eu le sentiment d'une attitude particulière à leur égard de la part de leurs enseignants à cause de leur origine, durant le primaire, seuls huit considèrent que cette attitude était négative (*tableau 9*). Il semble donc que l'origine étrangère des enfants soit un atout pour eux, tout du moins dans un premier temps et uniquement dans leurs relations avec leurs professeurs. En effet, dans le secondaire, l'attitude de ces derniers est aussi souvent ressentie négativement que positivement. Par ailleurs, si des camarades de classe ont réagi différemment envers l'enquêté à cause de son origine étrangère, ces réactions sont presque deux fois plus souvent négatives que positives, que ce soit dans le primaire ou le secondaire.

Pour ce qui est des attitudes particulières dues à la situation d'enfant adopté de l'enquêté, la plupart ont été jugées positives, que ce soit de la part des camarades de classe (vingt contre dix) que des enseignants (trente contre trois). Cependant, ces situations se révèlent être beaucoup moins courantes que les attitudes particulières relatives à l'origine des enfants : neuf fois moins nombreuses pour les camarades et presque deux fois moins pour les enseignants.

Il arrive aussi souvent que ce soit les deux raisons à la fois (statut d'enfant adopté et origine étrangère) qui aient entraîné des sentiments de différence. Ces situations sont plus courantes dans le primaire que dans le secondaire et elles témoignent aussi plus souvent d'attitudes positives que négatives.

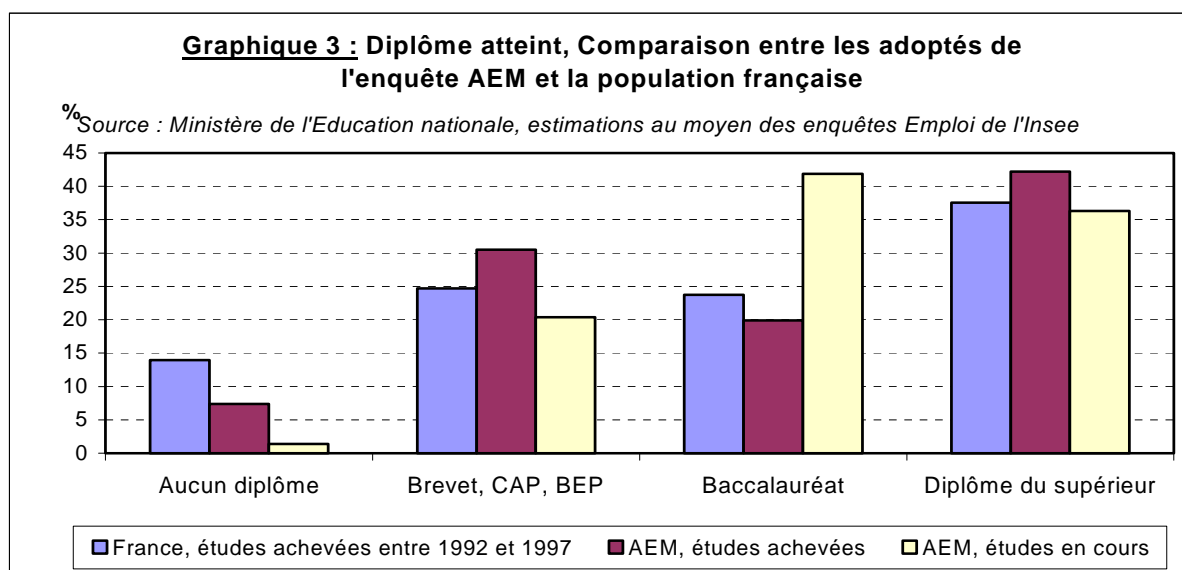
Scolarité actuelle et niveau d'éducation

Notre population étant très jeune, 53% des enfants adoptés poursuivaient leurs études au moment de l'enquête dont 21% au lycée, 15% en BTS ou en IUT et 61% à l'université ou dans une grande école. Les plus de 28 ans avaient tous arrêté leurs études et, à l'inverse, tous ceux qui avaient 18 ans à l'enquête étaient encore scolarisés. L'école étant obligatoire jusqu'à 16 ans, il est d'ailleurs étonnant que personne ne soit sorti du système scolaire avant la majorité. Sinon, la proportion de ceux qui poursuivent des études est toujours plus forte que celle de ceux ayant arrêté jusqu'à l'âge de 24 ans où la proportion s'inverse. Cette inversion se fait très tardivement, mais elle est fortement liée à l'allongement des études.

En comparant le niveau de diplôme obtenu le plus élevé de notre population avec celui des français de même âge ayant terminé leur formation initiale entre 1992 et 1997, il ressort que les enfants adoptés se retrouvent moins souvent sans aucun diplôme que les autres (*graphique 3*). Par contre, leur dernier diplôme est plus fréquemment le brevet, un CAP ou un BEP. Pour ce qui est des diplômes égaux ou supérieurs au baccalauréat, les proportions entre adoptés et jeunes français sont sensiblement les mêmes. Parmi les enfants adoptés, on observe juste légèrement moins de personnes s'arrêtant au baccalauréat et légèrement plus continuant dans le supérieur.

En revanche, si nous prenons aussi en considération le diplôme le plus élevé des enquêtés continuant leurs études, nous nous apercevons que, au final, le niveau moyen des enquêtés sera supérieur à celui de la population générale, et cela au moins jusqu'au baccalauréat (moins de non diplômés, moins de personnes s'arrêtant au brevet, CAP ou BEP et plus de bacheliers). Pour ce qui est du niveau supérieur, il faut attendre de voir à quel moment les moins diplômés

quitteront le système scolaire, si c'est une question d'âge (enquêtés trop jeunes) ou de réussite.



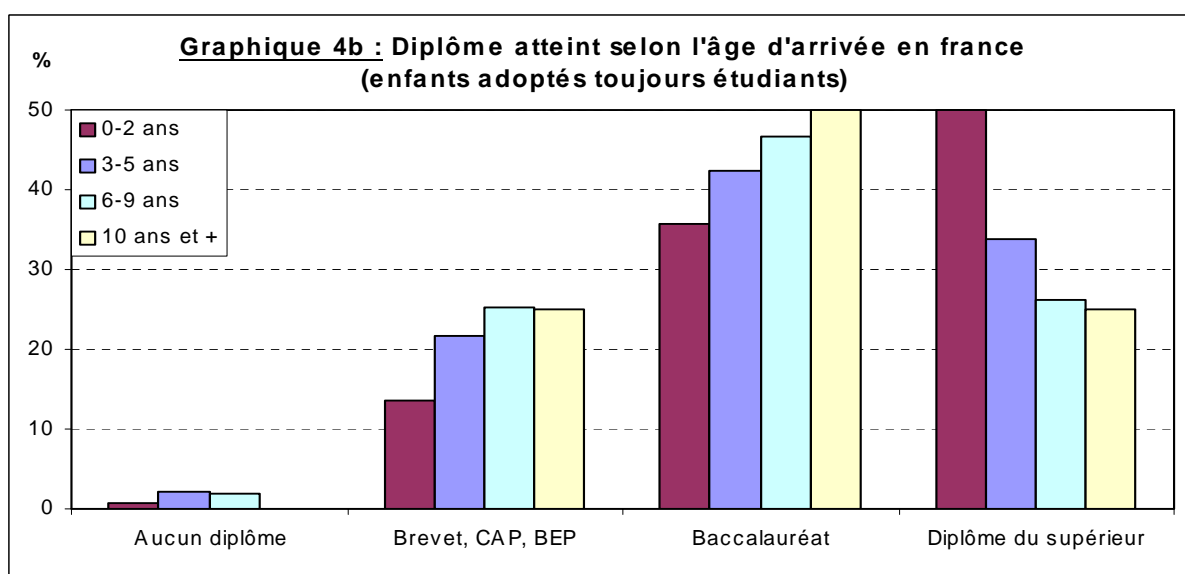
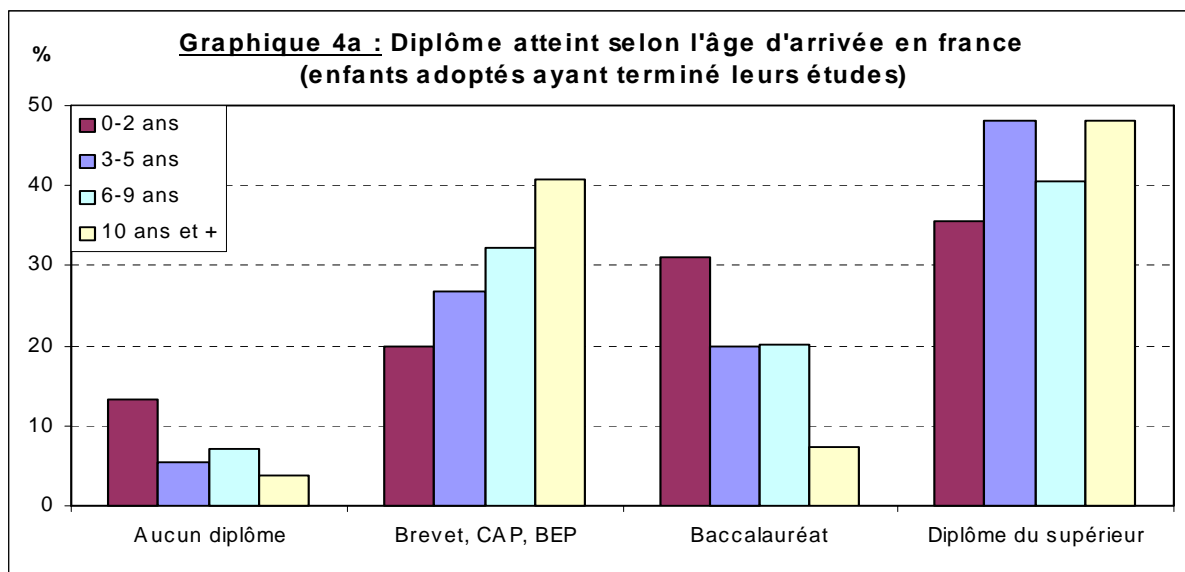
Réussite scolaire et âge à l'adoption

Par ailleurs, il est possible que l'âge à l'arrivée soit un facteur déterminant quant au niveau scolaire atteint. En effet, une des idées toutes faites relative à l'adoption consiste à penser que les enfants arrivés jeunes auront tendance à suivre un parcours scolaire semblable à celui d'enfants nés en France alors que ceux adoptés à des âges plus élevés auront plus de mal à intégrer d'une part la culture française (langue et habitude de vie) et d'autre part le système scolaire français. Or, si nous observons les niveaux de diplôme des enfants adoptés étant sortis du système scolaire (*graphique 4a*) et de ceux continuant leurs études (*graphique 4b*), la différence selon l'âge à l'arrivée ne paraît pas aussi marquée.

En effet, en ce qui concerne les individus ayant terminé leurs études, ceux arrivés jeunes (avant trois ans) sont 13,3% à n'avoir aucun diplôme alors que ceux arrivés très tard (après dix ans) ne sont que 3,7%. De même, les moins nombreux à posséder un diplôme du niveau supérieur sont les enfants adoptés avant leur troisième anniversaire. En revanche, pour ce qui est des diplômes intermédiaires, la différence par âge est franchement marquée : plus les individus sont arrivés en France à un âge jeune et plus ils sont nombreux à s'arrêter après le baccalauréat et, à l'inverse, plus ils sont arrivés à un âge élevé et plus ils ont tendance à quitter les études après le brevet, un CAP ou un BEP.

Il apparaît aussi que la répartition par diplômes obtenus des enfants accueillis entre zéro et deux ans est très similaire à celle de la population française générale à la même époque. En revanche, les plus âgés quittent le système scolaire après un diplôme professionnel antérieur

au baccalauréat ou bien ils ont tendance à continuer dans le supérieur plutôt qu'à s'arrêter après le lycée.



En ce qui concerne la population toujours étudiante, la moitié des personnes arrivées entre zéro et deux ans possèdent déjà un diplôme du supérieur alors que les enfants accueillis après dix ans ne sont qu'un quart à être dans cette situation. A l'inverse, ces derniers sont la moitié à avoir obtenu le baccalauréat comme dernier diplôme alors que ceux arrivés jeunes ne sont que 35,7%. Par ailleurs les enfants arrivés en France avant leur troisième anniversaire sont proportionnellement les moins nombreux à n'avoir qu'un brevet, CAP ou BEP. En fait, parmi les enquêtés toujours dans le système scolaire, plus les enfants ont été adoptés tard et plus ils auront de chance de posséder, actuellement, un tel diplôme. En revanche, leur probabilité

d'avoir un diplôme du supérieur est beaucoup moins forte que pour ceux arrivés quelques années plus jeunes.

Réussite scolaire et origine sociale

Etant donné que la « réussite scolaire » est en partie liée à l'origine sociale des jeunes, nous nous sommes demandé si le fait que les enfants adoptés aient tendance à obtenir des diplômes légèrement supérieurs aux autres n'avait pas un rapport avec le fait que leurs parents adoptifs appartenaient à des niveaux sociaux supérieurs (les pères sont plus souvent cadres ou de professions intermédiaires et moins souvent ouvriers). Nous avons donc mis en relation la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille et le diplôme le plus élevé obtenu par les jeunes enquêtés et les jeunes français (*graphiques 5a, 5b et 5c*).

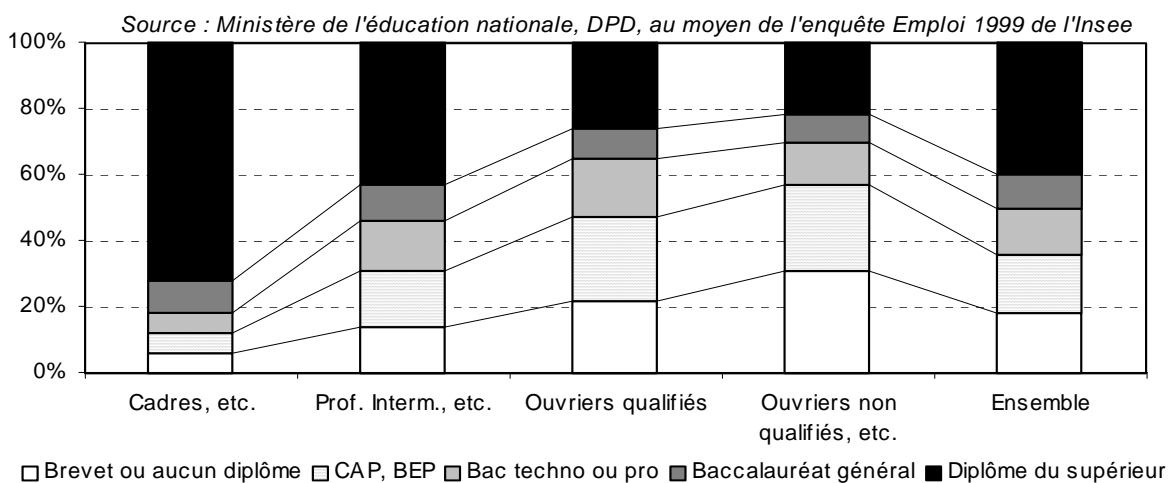
Etonnamment, alors que dans la population française la proportion de diplômés du supérieur croît avec la CSP, dans la population enquêtée la profession du père adoptif ne semble pas avoir d'effet sur la proportion de bacheliers. En effet, les enfants adoptés de la catégorie “*Cadres*” (cadres, professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprise, instituteurs) qui représentent plus de 40% de notre population sont plus nombreux à être sans diplôme, à avoir le brevet, un CAP ou un BEP ou encore un baccalauréat technologique ou professionnel que les Français de même origine. A l'inverse, 72% des jeunes français appartenant à cette catégorie ont obtenu un diplôme du supérieur alors que les enquêtés ne sont que 44%. Il ne semble pas que cet écart réussisse à être comblé par ceux qui poursuivent des études.

Pour ce qui est de la catégorie “*Professions intermédiaires*” (Indépendants, professions intermédiaires sauf instituteurs, employés sauf employés des services directs aux particuliers), concernant elle aussi plus de 40% de notre population, on ne note aucune différence importante. Les enfants adoptés sortent un peu plus souvent du système scolaire avec un CAP ou un BEP, mais ceci est compensé par ceux continuant leurs études. Ces derniers sont aussi ceux possédant en plus grand nombre un baccalauréat général (25% contre 11 pour la population française générale et 6,5 pour les enfants adoptés ayant terminé leurs études).

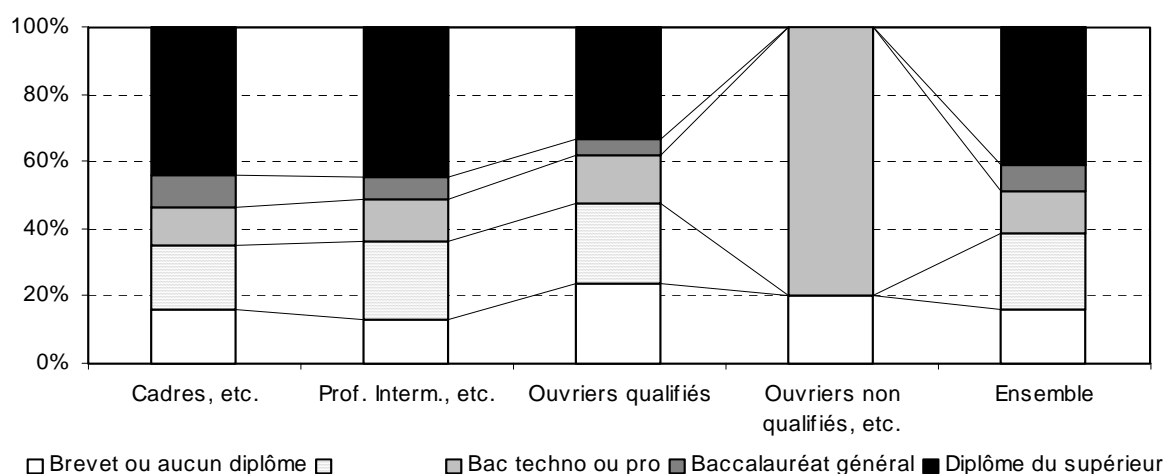
De même pour la catégorie “*Ouvriers qualifiés*”, il n'y a pas de grandes différences entre la population française et les personnes adoptées sorties du système scolaire. Par contre, les étudiants adoptés ont un niveau beaucoup plus élevé que la moyenne des Français. Enfin, les enfants adoptés ayant un père appartenant à la catégorie “*Ouvriers non qualifiés*” (ouvriers non qualifiés et personnels des services directs aux particuliers) sont trop peu nombreux pour être représentatifs de la situation réelle (2%).

Graphique 5 : Diplôme atteint selon l'origine sociale (CSP du père)

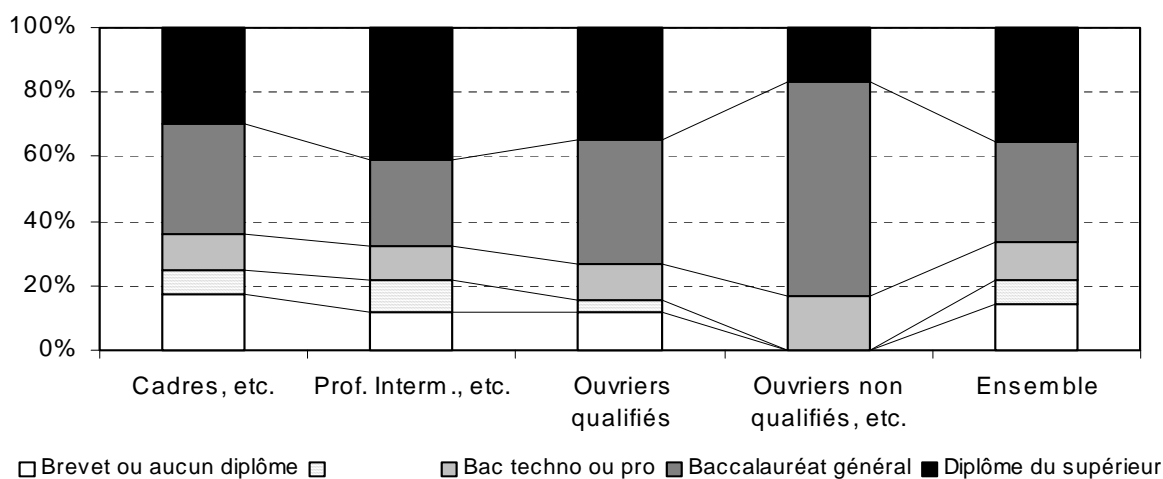
a/ Etudiants français ayant terminé leurs études entre 1995 et 1998



b/ Enfants adoptés ayant terminé leurs études ("Ouvriers non qualifiés" non représentatifs)



c/ Enfants adoptés toujours étudiants (la catégorie "Ouvriers non qualifiés" est non représentative)



Il ne semble donc pas que ce soit l'origine sociale, plus favorable aux enfants adoptés qui entraîne chez eux une meilleure réussite scolaire. Les enquêtés réussissent mieux que les autres enfants, sans que l'on puisse imputer cet effet à la position sociale de leurs parents adoptifs. Il aurait été intéressant de corrélérer ce facteur de réussite scolaire avec le continent d'origine des enquêtés, mais étant donné que 95% d'entre eux sont nés en Asie, la comparaison n'est pas significative.

6. Situation professionnelle

Répartition des actifs et des chômeurs

Comme nous l'avons vu précédemment, un peu plus de la moitié de notre population poursuivait des études au moment de l'enquête. La comparaison de cette proportion avec celle s'appliquant à la population française du même âge nous montre que, entre 15 et 29 ans⁵, les enfants adoptés sont plus nombreux que les autres à être encore étudiants (*tableaux 10a et 10b*). Cette caractéristique est vraie à tous les âges, excepté pour les hommes les plus jeunes. Cependant, les données françaises s'appliquent à l'ensemble de la population de 15-19 ans alors que les individus que nous avons interrogés sont tous majeurs. Il est donc logique qu'il y ait plus d'étudiants dans un groupe de 15-19 ans que dans un groupe où les individus ont uniquement 18 ou 19 ans.

A l'inverse, l'inactivité non scolaire est beaucoup plus courante chez les jeunes en général que chez les jeunes adoptés (5,3 contre 1,5%). Il en est de même pour le taux de chômage qui est de 9,5% dans la population générale et de seulement 5,5% parmi les enquêtés. Une fois encore, ceci se vérifie quels que soient l'âge et le sexe des individus. Nous pourrions conclure rapidement que les enfants adoptés ont de meilleures situations que les autres, puisque s'ils n'étudient pas, ils occupent un emploi. Cependant, nous ne connaissons pas les caractéristiques des personnes qu'il ne nous a pas été possible de retrouver ni surtout les caractéristiques de celles n'ayant pas souhaité répondre au questionnaire. Il est tout à fait possible que des individus n'ayant pas réussi à s'insérer socialement ou professionnellement n'aient pas souhaité remplir le questionnaire qui aurait mis en avant leurs difficultés.

Si nous prenons maintenant en compte l'âge auquel les jeunes entrent dans la vie active, nous nous apercevons que les femmes adoptées sont moins précoces que les autres. En effet, les plus jeunes à avoir quitté le système scolaire ont vingt ans alors que, à cet âge-là, près de 15% des femmes françaises sont actives, une petite partie est inactive et une autre au chômage. D'ailleurs, à chaque âge, les jeunes adoptées sont moins nombreuses à travailler, excepté à partir de 24 ans où la tendance s'inverse. Par ailleurs, à vingt-huit ans, toutes ont terminé leurs études, ce qui n'est pas le cas dans la population française générale.

⁵ Seules vingt personnes de notre échantillon ayant plus de 29 ans, nous continuerons par la suite à faire des comparaisons sur les 15-29 ans pour des questions de représentativité.

Tableau 10a : Activité – Situation des enquêtés AEM de 15 à 29 ans

Sexe et âge	Effectifs	Taux d'activité (en %)				Taux de scolarité (en %) (b)	Taux d'inactivité non scolaire (en %) (c)	Ensemble (en %) (a)+(b)+(c)
		Total (a)	dont emploi	dont chômage	dont contingent			
Hommes	254	48,8	42,5	4,3	2,0	50,8	0,4	100
15-19 ans	31	22,6	19,4	0,0	3,2	77,4	0,0	100
20-24 ans	156	36,5	31,4	4,5	0,6	63,5	0,0	100
25-29 ans	67	89,6	79,1	6,0	4,5	9,0	1,5	100
Femmes	328	42,4	36,0	6,4	-	55,2	2,4	100
15-19 ans	33	0,0	0,0	0,0	-	100	0,0	100
20-24 ans	209	33,0	27,8	5,3	-	64,6	2,4	100
25-29 ans	86	81,4	69,8	11,6	-	15,1	3,5	100
Ensemble	582	45,2	38,8	5,5	0,9	53,3	1,5	100
15-19 ans	64	10,9	9,4	0,0	1,6	89,1	0,0	100
20-24 ans	365	34,5	29,3	4,9	0,3	64,1	1,4	100
25-29 ans	153	85,0	73,9	9,2	2,0	12,4	2,6	100

Tableau 10b : Activité – Situation des jeunes français de 15 à 29 ans en janvier 1999

Sexe et âge	Effectifs (en milliers)	Taux d'activité (en %)				Taux de scolarité (en %) (b)	Taux d'inactivité non scolaire (en %) (c)	Ensemble (en %) (a)+(b)+(c)
		Total (a)	dont emploi	dont chômage	dont contingent			
Hommes	5903	52,8	41,6	9,3	1,9	44,8	2,4	100
15-19 ans	1994	11,1	8,7	2,4	0,0	87,6	1,3	100
20-24 ans	1819	55,2	37,0	13,6	4,6	41,8	3,0	100
25-29 ans	2090	90,5	77,3	12,0	1,2	6,5	3,0	100
Femmes	5830	43,9	34,2	9,7	-	48,0	8,1	100
15-19 ans	1914	5,3	3,4	1,9	-	93,3	1,4	100
20-24 ans	1820	44,8	31,8	13,0	-	47,8	7,4	100
25-29 ans	2096	78,2	64,4	13,8	-	6,7	15,1	100
Ensemble	11733	48,4	37,9	9,5	1,0	46,3	5,3	100
15-19 ans	3908	8,3	6,1	2,2	0,0	90,4	1,3	100
20-24 ans	3639	50,0	34,3	13,3	2,3	44,8	5,2	100
25-29 ans	4186	84,4	70,9	12,9	0,6	6,6	9,0	100

Source : Insee, enquête Emploi de janvier 1999

Chez les hommes, les adoptés sont plus rapides à rentrer dans la vie active. Ainsi, alors que 15% seulement des français qui avaient dix-neuf ans en 1999 ont un emploi, les jeunes adoptés sont 30% au même âge. Par la suite, cet écart est rapidement comblé et, à vingt-trois ans, il y a autant de personnes ayant un emploi chez les adoptés que chez les autres. La

différence se fait alors au niveau du taux de chômage qui est supérieur dans la population française générale.

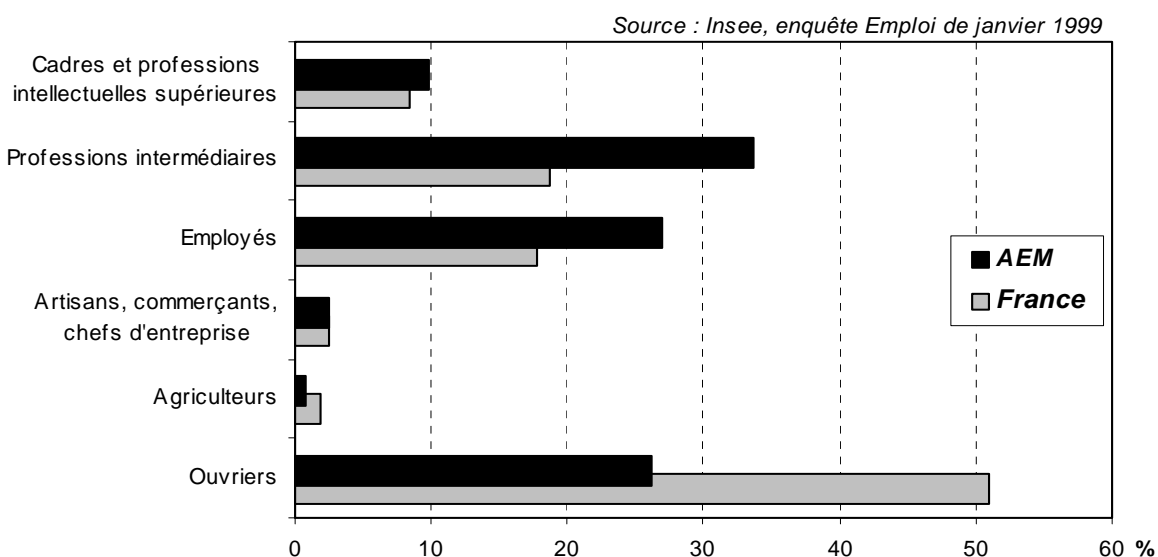
Catégories socioprofessionnelles

Les enfants adoptés occupent, lorsqu'ils font partie de la population active, des positions sociales nettement supérieures à la moyenne (*graphiques 6a et 6b*). Ainsi, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, les adoptés ont moins tendance à travailler dans le milieu *ouvrier*. 26,2% des hommes et 7,4% des femmes font partie de cette catégorie alors que la moyenne nationale pour les 15-29 ans est respectivement de 50,9 et 11,7%. Par ailleurs, les femmes sont moins nombreuses à être *employées* (42,6 contre 55,8%). En revanche, elles sont proportionnellement aussi nombreuses à être "*Cadres ou professions intellectuelles supérieures*" et beaucoup plus à faire partie de la catégorie "*Professions intermédiaires*" (42,6 contre 23,6%). On peut donc dire que les femmes actives ayant été adoptées par le biais des A.E.M. obtiennent des emplois supérieurs à ceux de la population de même âge.

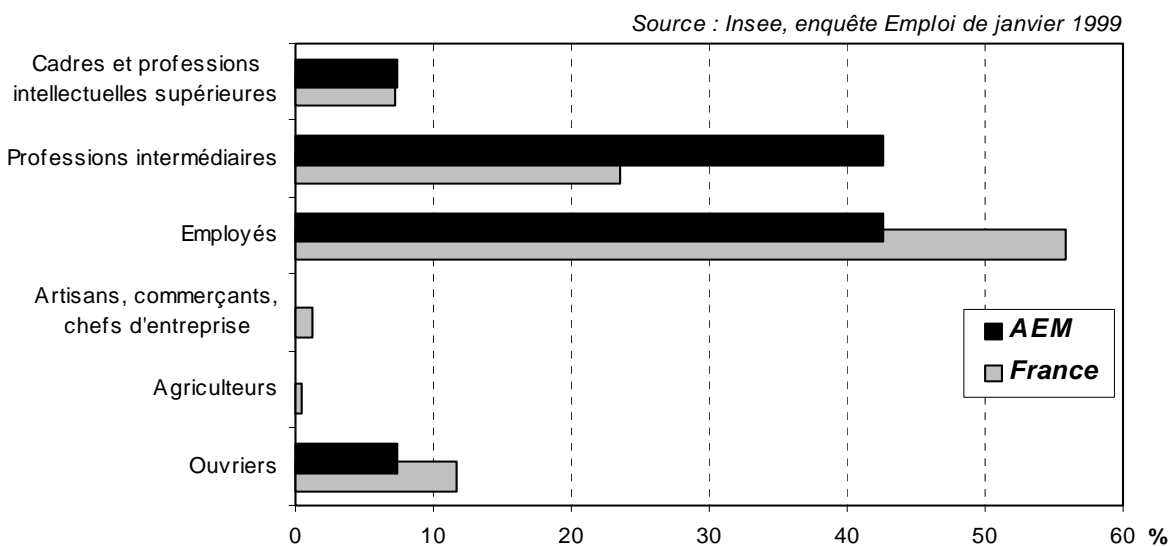
Les hommes sont un peu dans la même situation, sauf que si les *ouvriers* sont moins nombreux et la part des *artisans* équivalente, les "*Cadres et professions intellectuelles supérieures*" sont légèrement mieux représentés et les *employés* ainsi que les "*Professions intermédiaires*" le sont beaucoup plus : respectivement 27 et 33,6% contre 17,8 et 20,7% à l'échelle nationale.

**Graphique 6 : CSP des actifs de 15-29 ans,
Comparaison enfants adoptés de l'enquête AEM et population française de 1999**

a/ Les hommes



b/ Les femmes



On pourrait penser que la sur-représentation des femmes autant que des hommes dans la catégorie des *professions intermédiaires* est à rapprocher des professions de leurs parents adoptifs. En effet, nous avons vu que 15% des pères et 27% des mères étaient instituteurs ou institutrices au moment de l'adoption. Il se peut que les enfants aient reproduit par la suite, consciemment ou inconsciemment, le modèle de leurs parents. Cependant, ce n'est pas le cas puisque, parmi notre population d'enquêtés, les instituteurs représentent seulement 5,2%. Cette proportion, si elle est plus importante que pour la population française du même âge (3,5%), est tout de même beaucoup moins forte que ce que nous observons chez les parents adoptifs.

Ce qui fait ici que les professions intermédiaires sont si bien représentées est dû au fait que les enfants adoptés sont nombreux à exercer une "*Profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises*", de même qu'une "*Profession intermédiaire de la santé et du travail social*" pour les femmes et qu'une profession de *technicien* pour les hommes.

Par ailleurs, il est à noter que la répartition par catégories socioprofessionnelles n'est fonction ni de l'âge à l'arrivée ni de la situation familiale ni encore de la résidence actuelle. En revanche, on observe une différence selon la situation de vie dans le pays d'origine. Ainsi, ceux qui étaient livrés à eux-mêmes avant leur adoption ont un peu plus tendance à être employés comme *ouvriers* ou dans une *profession intermédiaire* ; ceux qui étaient encadrés par une structure autre que familiale occupent en majorité des "*Professions intermédiaires*" ; et ceux qui étaient encadrés par une structure familiale sont le plus souvent "*Cadres et*

professions intellectuelles supérieures” ou *employés*. D’ailleurs, les personnes qui ne se souviennent pas de leur situation dans leur pays d’origine sont aussi bien *cadres* qu’*employés* ou *ouvriers*.

En revanche les catégories socioprofessionnelles des parents à l’adoption jouent un rôle minime sur les catégories sociales actuelles de leurs enfants. Ainsi, le nombre d’enquêtés appartenant à chaque catégorie se répartit comme tel :

- 1 agriculteur exploitant dont le père et la mère étaient eux-mêmes agriculteurs ;
- 3 artisans, commerçants ou chefs d’entreprise dont aucun des parents n’appartenaient à cette catégorie ;
- 26 cadres ou professions intellectuelles supérieures parmi lesquels 31% des pères et 4% des mères appartenaient à la même catégorie ;
- 113 professions intermédiaires parmi lesquels 41% des pères et 47% des mères appartenaient à la même catégorie ;
- 102 employés parmi lesquels 11% des pères et 24% des mères appartenaient à la même catégorie ;
- 44 ouvriers parmi lesquels 18% des pères et 9% des mères appartenaient à la même catégorie.

Statuts d’emploi

Un dernier point à relever quant à la profession des jeunes enquêtés exerçant un emploi est le type de contrat obtenu ainsi que le temps passé dans l’entreprise (*tableau 11*). Nous nous apercevons que les jeunes adoptés par le biais des A.E.M. sont plus souvent embauchés dans le secteur public (Etat ou collectivités locales) que dans le secteur privé. Cependant, ils ne sont que quinze à être titulaires de la fonction publique, dont seulement trois hommes.

D’une manière générale, les autres – qu’ils travaillent dans le public ou dans le privé – ne bénéficient pas de contrats très stables. Ainsi, les enquêtés ayant signé un contrat à durée déterminée sont deux fois plus nombreux que dans la population française du même âge et les femmes sont plus souvent en intérim que les autres. Par ailleurs, les hommes adoptés sont plus nombreux à travailler à temps partiel : 20,6 contre 10,2% à l’échelle nationale. En revanche les femmes adoptées sont aussi nombreuses que les autres à travailler à temps plein, et le temps partiel est plus souvent un choix qu’une contrainte.

Tableau 11 : Statuts d'emploi selon le sexe. Comparaison AEM et population française.

%	Hommes		Femmes		Ensemble	
	AEM, 2000	France, 1999	AEM, 2000	France, 1999	AEM, 2000	France, 1999
Privé	82,3	86,2	72,7	75,9	77,0	81,6
Public	17,7	13,8	27,3	24,1	23,0	18,4
CDI	53,1	68,2	49,3	69,9	51,1	69,0
CDD et emploi aidés	33,8	15,5	43,4	22,8	39,0	18,8
Intérim	5,4	7,7	4,6	3,5	5,0	5,7
Apprentis	7,7	8,6	2,6	3,8	5,0	6,4
Temps plein	79,4	89,8	69,0	69,2	73,7	80,5
Temps partiel, dont :	20,6	10,2	31,0	30,8	26,3	19,5
<i>Temps partiel subi</i>	7,6	5,3	11,4	17,9	9,7	10,9

Source : Insee, enquête Emploi de janvier 1999

7. Pays de naissance et recherche des origines

La dernière partie du questionnaire portait uniquement sur le pays d'origine : rapports actuels de l'enquêté avec celui-ci ainsi que ses éventuels souvenirs relatifs aux conditions de vie antérieures à l'adoption. Une des questions qui nous semble importante concerne le souhait des adoptés à connaître leurs origines. C'est en effet l'un des sujets sensibles de l'adoption, autant du point de vue des enfants pour qui la loi n'est pas toujours appropriée et qui ont généralement du mal à se raccrocher à une piste, que du point de vue des parents adoptifs qui, des années après l'arrivée de leur enfant au sein de leur famille, peuvent craindre que celui-ci préfère retrouver ses parents biologiques plutôt que de vivre avec des gens qui ne sont pas ses géniteurs.

Cependant, le fait de vouloir rechercher ses origines peut tout à fait être compatible avec le fait de considérer ses parents adoptifs comme ses vrais parents, le retour dans le passé venant plutôt combler un manque, assouvir une curiosité. Quels sont les individus attirés par cette recherche ? Nous allons essayer de faire ressortir les traits caractéristiques des enfants adoptés souhaitant retrouver leurs géniteurs et de ceux qui, au contraire, n'en ont aucune envie.

Tout d'abord, si trois enfants adoptés sur quatre gardent de l'intérêt pour leur pays d'origine et si 60% d'entre eux désirent vivement y retourner pour le visiter ou y retrouver des souvenirs, les positions vis-à-vis de la famille biologique sont beaucoup moins marquées. A ce sujet, nous avons obtenu les réponses suivantes :

Tableau 12 : Répartition des réponses à la question F8 concernant la famille biologique

	Fréquence	%
1. N'a jamais eu de contact et ne souhaite pas en avoir	307	49,4
2. N'a jamais eu de contact mais pourrait envisager d'en avoir	244	39,3
3. A fait de recherches qui n'ont pas abouti	26	4,2
4. Fait actuellement des recherches	7	1,1
5. A eu des contacts depuis son arrivée en France et ils ont cessé	7	1,1
6. A actuellement des contacts	13	2,1
Non-réponse	17	2,7

La proportion des personnes ayant déjà cherché à retrouver leur famille biologique est – en comparaison à l'intérêt suscité par le pays d'origine – assez faible. Ainsi, ils ne sont que 8,5% à être dans cette situation (regroupement des modalités 3 à 6), la moitié d'entre eux ayant

abandonné leurs recherches, celles-ci n'ayant pas abouti. Par ailleurs, la moitié des enquêtés n'ont aucune intention d'envisager des recherches afin d'établir des contacts avec leurs parents biologiques. Cette attitude peut s'expliquer de plusieurs façons différentes :

- soit ces « enfants » sont totalement insérés dans la société française où ils ont trouvé une famille, un travail, des amis ; ils se considèrent comme totalement français ;
- soit leur adoption a été un échec et ils en veulent autant à leur famille d'adoption qu'à leur famille biologique de les avoir mis dans cette situation ;
- soit les souvenirs qu'ils gardent de leur famille biologique sont très négatifs (enfant battu ou autre) et ils ne souhaitent pas renouer avec celle-ci.

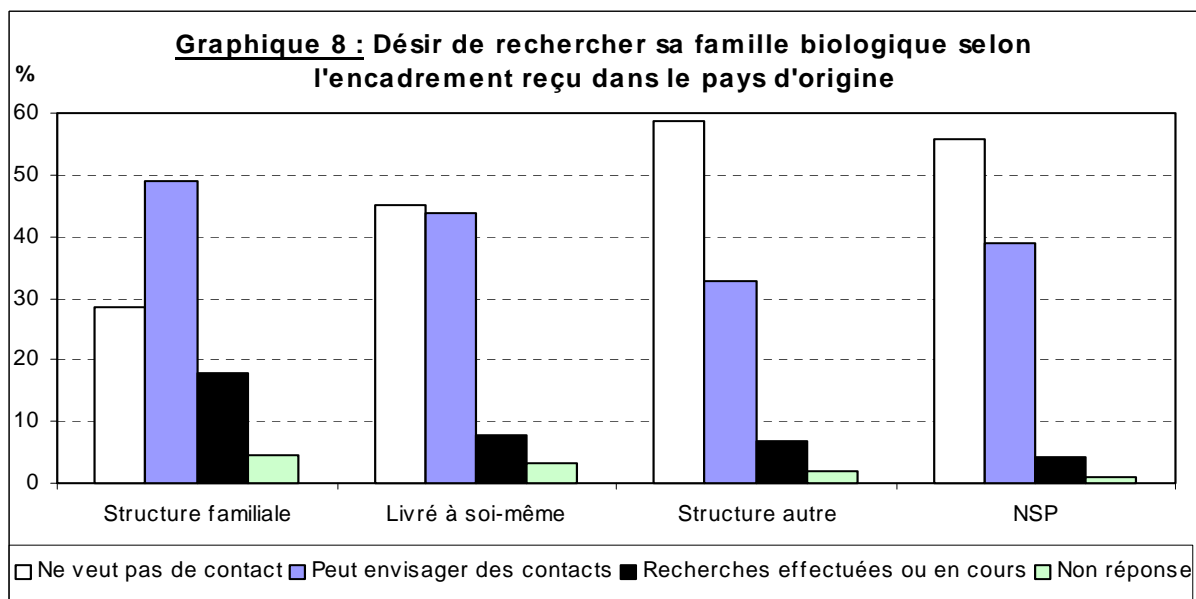
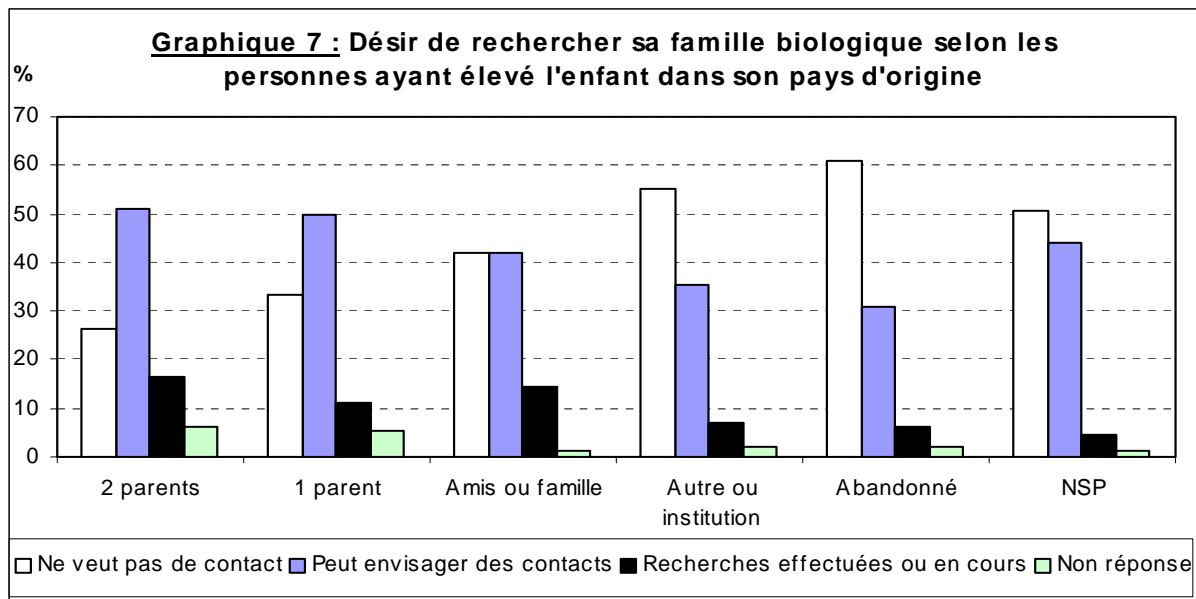
Les filles sont un petit peu plus nombreuses à avoir déjà effectué des recherches, et pourtant, ce sont elles qui souhaitent le moins avoir de contacts avec leur famille biologique. De la même manière, ceux qui avaient plus de 25 ans à l'enquête sont les plus nombreux à avoir essayé de retrouver leurs parents biologiques – ce qui semble logique vis-à-vis de l'expérience et du temps que la concrétisation d'un tel projet demande –, mais ce sont aussi eux qui désirent en moins grand nombre ce contact. Il semblerait donc que, avec le temps, une partie des personnes qui, plus jeunes, souhaitaient renouer des contacts abandonnent cette idée alors qu'une autre partie d'entre elles mettent leurs recherches à exécution.

La vie avant l'adoption

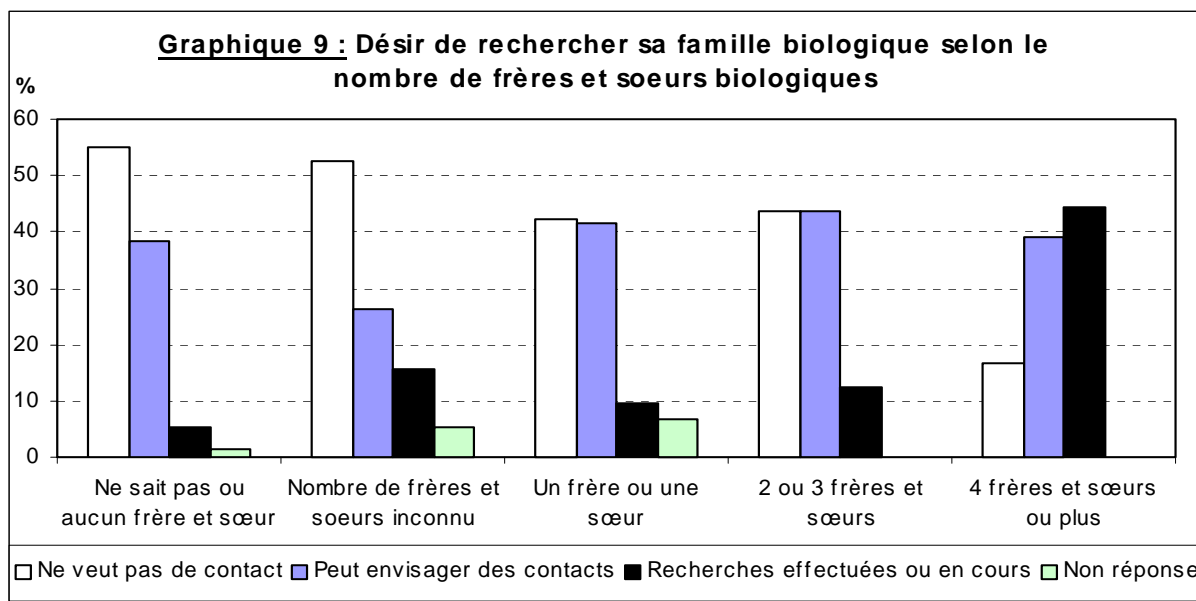
Ce sont les enfants se souvenant avoir été en contact avec leur famille biologique qui vont le plus désirer retrouver cette famille (*graphique 7*). En effet, parmi ceux qui se souviennent avoir été élevé les premières années de leur vie par leurs deux parents biologiques, la moitié d'entre eux pourraient envisager d'effectuer des recherches et plus de 15% en ont déjà fait. Dans des proportions moins fortes, les enfants élevés par un seul de leurs parents ou par des membres de leur famille biologique sont dans la même situation. Au contraire, ceux ayant été abandonnés à la naissance ou recueillis par des personnes extérieures ou une institution sont les moins désireux d'établir des contacts : respectivement 61 et 55,3% d'entre eux ne souhaitent pas retrouver leur famille biologique. De même pour ceux qui ne se souviennent pas de leur situation familiale avant leur adoption qui sont un peu plus de la moitié dans ce cas.

Le mode d'encadrement des enfants dans leur pays d'origine nous donne la même indication puisque ceux qui étaient encadrés par une structure familiale sont été les plus nombreux à avoir fait ou à souhaiter effectuer des recherches ; ceux qui étaient livrés à eux-mêmes, les

plus susceptibles d'envisager des contacts alors que ceux qui étaient encadrés par une autre structure (orphelinat, par exemple) ne désirent aucune relation avec leurs géniteurs (*graphique 8*).



De la même façon, les 247 enquêtés qui se souviennent avoir des frères et/ou sœurs biologiques sont ceux qui désirent le plus retrouver leurs origines (*graphique 9*). Par contre, nous ne savons pas si ces frères et sœurs sont arrivés en France en même temps que l'enquêté ou si ceux-ci sont restés dans le pays d'origine. Dans le premier cas, la recherche peut donc être faite avec l'aide des frères et sœurs en question alors que dans le second les frères et sœurs seraient plutôt la motivation à une éventuelle recherche.



Dans tous les cas, plus la famille d'origine était nombreuse et plus le désir de recherche se fait sentir. Ainsi, 45% de ceux qui ont plus de quatre frères ou sœurs biologiques ont déjà recherché leur famille et un peu moins de 40% l'envisagent. Ces proportions diminuent si l'enquêté ne vivait pas avec ses frères et sœurs ou s'il n'avait pas de responsabilités envers eux. D'autre part, les personnes souhaitant le moins établir des contacts sont celles qui ne se souviennent pas de leur famille. Cette caractéristique est probablement dépendante de l'âge de l'enfant à son adoption, variable sur laquelle nous reviendrons plus tard. En effet, ceux qui ne peuvent pas répondre étaient sûrement trop jeunes quand ils ont quitté leur pays pour pouvoir se souvenir de quoi que ce soit.

Il en est de même pour la fréquentation ou non de l'école dans le pays d'origine qui est aussi fonction de l'âge à l'adoption. Nous observons d'ailleurs la même tendance : un désir plus fort de retrouver sa famille lorsque l'école a été fréquentée avant l'adoption, c'est-à-dire lorsque le temps passé dans le pays d'origine a été important.

Comportement actuel vis-à-vis du pays d'origine

Moins les adoptés ressentent d'intérêt pour leur pays d'origine et moins ils vont chercher à reprendre contact avec leur famille biologique. Ainsi, ceux qui gardent « beaucoup d'intérêt » pour leur pays et ceux ayant déjà eu l'occasion d'y retourner sont nombreux à avoir effectué des recherches. Il est d'ailleurs possible que le ou les voyages dans le pays avai(en)t pour but de faire des recherches directement sur place, voire de rencontrer la famille déjà contactée.

Dans une moindre mesure, les personnes n'étant jamais retournées dans leur pays d'origine

depuis leur adoption mais qui souhaitent le faire sont aussi celles qui pourraient un jour effectuer des recherches mais qui n'ont pas encore fait les démarches.

De la même façon, les individus ayant cherché à réapprendre leur langue d'origine ou ne l'ayant jamais oubliée sont aussi nombreux à avoir recherché leur famille. Parallèlement, ceux pour qui l'apprentissage de la langue d'origine n'est qu'un souhait pourraient éventuellement chercher à établir un contact avec leurs géniteurs mais ne l'ont pas encore fait. D'ailleurs, si les enfants adoptés sont peu nombreux à avoir cherché à renouer avec leur langue d'origine ou à ne l'avoir jamais oubliée, la majorité souhaite un jour la réapprendre :

- 258 ne s'intéressent pas à leur langue maternelle ;
- 15 ne l'ont jamais oubliée ;
- 10 l'ont réapprise ;
- 83 ont souhaité la réapprendre mais ont abandonné ;
- 230 sont en train de la réapprendre ou ceci est en projet.

Parmi ceux que leur langue maternelle n'intéresse pas, 68,7% ne veulent pas de contacts avec leur famille biologique alors qu'ils ne sont que 27% à l'envisager et 4,4% à avoir déjà effectué des recherches ou être en contact avec elle. Ces proportions sont inversées si nous considérons ceux que leur langue d'origine intéresse (*tableau 13*). Dans l'autre sens, les personnes ayant déjà effectué des recherches sont 38,5% à avoir réappris leur langue maternelle alors que ceux qui ne veulent pas de contacts ne sont que 15,8% dans ce cas.

Tableau 13 : Relation entre l'attitude vis-à-vis de la langue maternelle et la position envers la famille d'origine

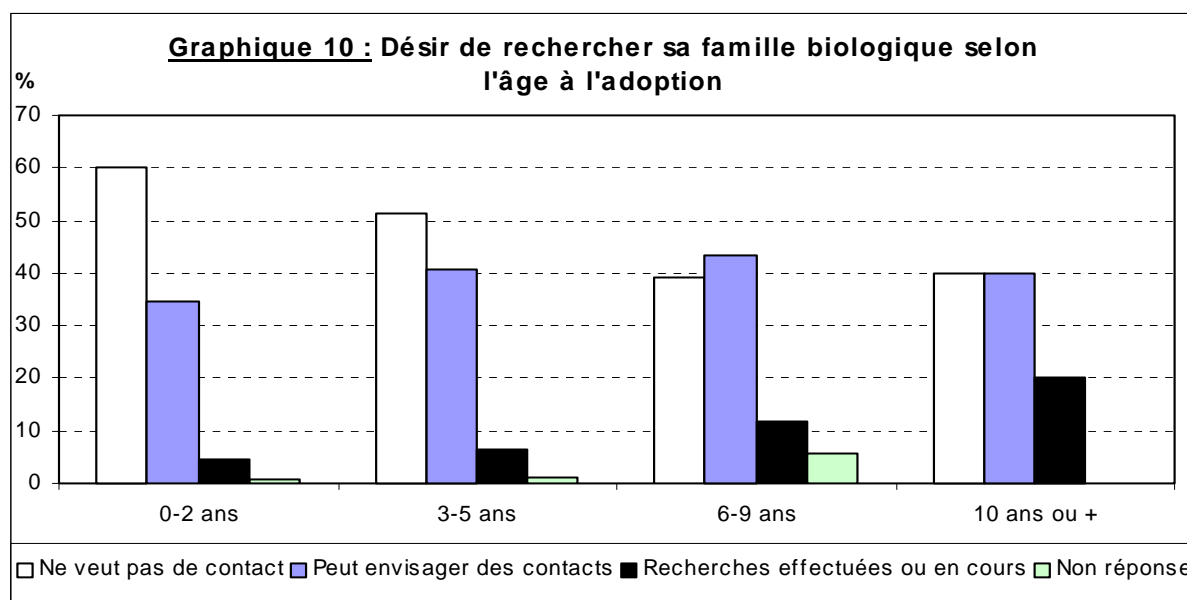
		Contacts avec la famille d'origine							
		Ne veut pas de contacts		Peut envisager		Recherches effectuées		Total	
Langue maternelle		Effectif	% <i>colonne</i>	Effectif	% <i>colonne</i>	Effectif	% <i>colonne</i>	Effectif	% <i>colonne</i>
Parlée ou réapprise	Effectif	47	15,8	39	16,7	20	38,5	106	18,2
	% <i>ligne</i>	44,3		36,8		18,9		100	
Apprentissage en cours ou prévu	Effectif	77	25,9	127	54,3	21	40,4	225	38,6
	% <i>ligne</i>	34,2		56,4		9,3		100	
Ne s'y intéresse pas	Effectif	173	58,2	68	29,1	11	21,2	252	43,2
	% <i>ligne</i>	68,7		27,0		4,4		100	
Total	Effectif	297	100	234	100	52	100	583	100
	% <i>ligne</i>	50,9		40,1		8,9		100	

Le même schéma se retrouve en ce qui concerne la fréquence des contacts avec des personnes natives du même pays d'origine. Si ces contacts ont souvent lieu (très souvent pour 5,6% des enquêtés et assez souvent pour 17%), l'enfant adopté a déjà effectué des recherches pour retrouver sa famille. En revanche, si ces contacts sont inexistant, ils auront aussi plus de chances de l'être avec la famille d'origine.

D'après les témoignages que nous avons reçus, les enquêtés se considérant comme « français à 100% » se trouvent souvent gênés lorsqu'ils sont en compagnie d'individus ayant la même origine qu'eux. Ils ont en effet été élevés par des français, avec une mentalité française et disent n'avoir aucun point commun avec des personnes nées dans le même pays qu'eux et ayant une mentalité et des modes de vie différents.

Famille adoptive

L'âge à l'adoption est un facteur très important quant au désir éventuel de recherche des origines. Ainsi, 60% des enfants arrivés avant trois ans ne souhaitent pas de contacts avec leur famille d'origine ; ceux arrivés entre trois et cinq ans sont partagés entre l'absence de contacts et la recherche de leurs origines ; quant aux enfants arrivés après six ans, ils sont une grande majorité à désirer retrouver leurs racines. D'ailleurs, 20% de ceux qui sont arrivés après dix ans ont déjà effectué des recherches sur leurs parents biologiques (*graphique 10*).



Ce qui est remarquable dans cette tranche d'âge (adoptés à 10 ans ou plus), c'est la situation dans laquelle se trouvent actuellement ces individus par rapport à leurs géniteurs. Tout

d'abord, le nombre de personnes pour lesquelles les recherches ont abouti est beaucoup plus élevé que la moyenne. Cependant, ceci est tout à fait compréhensible car, étant souvent plus âgés que les autres, ils ont bénéficié de plus de temps pour récolter des informations concernant leurs ascendants. Ce qui est plus surprenant est le fait que trois enfants sur sept ayant retrouvé leur famille biologique n'aient plus de contact avec elle. Soit la recherche a été faite uniquement dans le but de satisfaire une curiosité, soit la famille d'origine n'a pas accepté le retour de l'enfant adopté et celui-ci a alors été rejeté une seconde fois par ses parents biologiques.

En ce qui concerne les parents adoptifs, leur âge à l'arrivée de l'enfant est aussi important puisque les enquêtés dont les parents avaient moins de quarante ans préfèrent ne pas rechercher leur famille biologique. A l'inverse, ceux dont les parents avaient déjà plus de cinquante sont les plus nombreux à avoir déjà effectué des recherches. Cependant, ceci est surtout lié à l'âge de l'enfant à son adoption puisque les bébés sont confiés de préférence à des couples jeunes et les grands enfants à des couples plus âgés. Ceci est d'ailleurs confirmé par le fait que l'écart d'âge entre l'enfant adopté et ses parents n'a pas d'incidence sur son désir de contact avec sa famille biologique.

Par ailleurs, si l'adoption a été une adoption multiple (adoption d'une même fratrie ou adoption simultanée de plusieurs enfants de même origine), les enfants vont s'entraîner les uns les autres dans leurs recherches. Ainsi, plus la fratrie ou le nombre d'enfants adoptés en même temps a été important, plus le désir de recherche s'est vu concrétisé.

La profession des parents à l'adoption fait aussi apparaître des différences notables. Si la mère était *au foyer* ou occupait un poste de “*cadre ou profession intellectuelle supérieure*”, l'enfant adopté cherchera moins sa famille biologique ; de même si le père était “*cadre ou profession intellectuelle supérieure*” ou encore “*artisan, commerçant ou chef d'entreprise*”. En revanche, les enfants d'*agriculteurs*, d'*employés* ou d'*ouvriers* sont beaucoup plus nombreux à souhaiter retrouver leurs racines.

Situation familiale actuelle

La situation matrimoniale n'a pas de grande influence sur le comportement lié aux origines. Ainsi, le fait de vivre en couple n'a aucune incidence sur le fait de vouloir ou non des contacts. La seule différence est que les célibataires en sont encore à un désir sous forme d'intention alors que les personnes mariées sont celles ayant fait le plus de démarches concrètes.

D'autre part, les personnes sans enfants sont aussi celles qui envisagent le plus de faire des recherches. En ce qui concerne ceux qui ont des enfants soit ils ne veulent pas de contacts soit ils ont déjà effectué des recherches. Par ailleurs, ce sont les individus qui envisagent eux aussi d'adopter des enfants qui sont les plus nombreux à être partis à la recherche de leurs origines. En revanche, ceux qui ne souhaitent pas adopter ainsi que ceux qui ne désirent pas d'enfants biologiques sont aussi ceux ne voulant pas renouer de contact avec leurs parents biologiques.

Pour ce qui est de l'influence des frères et sœurs dans la famille adoptive, elle dépend beaucoup de la taille de cette famille. Ainsi, les enfants uniques sont 60% à ne pas vouloir de contacts avec leur famille d'origine alors que ceux qui ont un ou deux frère(s) et/ou sœur(s) sont les plus nombreux à désirer faire des recherches. Quant à ceux en ayant trois ou plus, soit ils ne veulent pas de contacts, soit ils ont déjà fait des recherches. Mais, plus que le nombre de frères et sœurs adoptés, c'est le nombre d'enfants biologiques dans la famille d'accueil qui a le plus d'influence.

La situation actuelle des parents en tant que couple est aussi déterminante : ce sont les enfants dont les parents ont divorcé ou se sont séparés qui souhaitent le plus rechercher leur famille d'origine. A l'inverse, ceux qui le désirent le moins sont ceux ayant été adoptés par une mère célibataire ou dont la mère adoptive est décédée.

Scolarité

Le niveau scolaire de la première inscription à l'école en France est à nouveau une variable liée à l'âge d'adoption. En effet, c'est là encore les enfants arrivés très jeunes et inscrits pour la première fois en maternelle qui ne souhaitent pas de contacts avec leur famille d'origine. Cependant, les enquêtés ayant effectué toute leur scolarité dans le public sont aussi les plus désireux de retrouver leurs origines.

Par ailleurs, c'est ceux pour qui l'apprentissage de la langue française n'a pas été évident qui envisagent d'effectuer des recherches. Un quart des enfants dont cet apprentissage a été « très difficile » ont déjà fait des recherches. Cela dénote d'une difficulté d'adaptation à la langue française et donc d'une insertion sociale mal débutée. De la même manière, les personnes ayant eu, au cours de leur scolarité, des problèmes psychologiques ayant fait l'objet d'un suivi ont pour beaucoup déjà effectué des recherches sur leur famille d'origine.

Les différences de comportement de la part de l'entourage scolaire à l'égard des enquêtés sont aussi un facteur déterminant de l'insertion scolaire. Ainsi, ceux n'ayant ressenti aucune différence sont aussi ceux qui ne veulent pas de contact avec leur famille biologique. Au

contraire, lorsqu'une attitude particulière a été ressentie, que celle-ci soit positive ou négative, le désir de connaître ses origines se fait sentir.

D'autre part, les enfants désirant effectuer des recherches sont soit des personnes encore scolarisées qui étudient en lycée technique, en BTS ou en IUT, soit des personnes ayant arrêté leurs études à un niveau inférieur au baccalauréat. La sortie du système scolaire fait pour la plupart suite à un désintéressement des études ou à des problèmes de discipline, familiaux, de santé ou financier. A l'inverse, ceux qui ne veulent pas savoir sont soit scolarisés dans un lycée général, à l'université ou dans une grande école, soit ont arrêté leurs études avec un niveau de bachelier ou un niveau supérieur. Les raisons d'arrêt sont alors l'obtention du diplôme souhaité, une mauvaise réussite dans les études, une offre d'embauche ou encore une mise en couple ou la naissance d'un enfant.

D'une manière générale, quelqu'un qui souhaite rechercher ses origines est quelqu'un qui n'a pas réussi à faire les études désirées, dont l'orientation scolaire a été décidée par ses enseignants et qui a redoublé au moins une fois au cours de sa scolarité. D'ailleurs, plus les redoublements sont nombreux, plus la recherche de la famille biologique devient concrète.

Monde du travail

Parmi les enquêtés ayant un emploi, ceux appartenant aux catégories socioprofessionnelles "*cadres et professions intellectuelles supérieures*" et "*professions intermédiaires*" ainsi que les personnes *au foyer* sont celles qui recherchent le moins leurs origines. De même, par rapport à la stabilité du contrat, 86,7% des titulaires de la fonction publique sont dans cette situation. Dans des proportions moindres, les possesseurs d'un CDI ainsi que les individus travaillant à temps plein ne sont pas très curieux de leurs origines. A l'inverse, les *ouvriers* et les *chômeurs* sont ceux qui recherchent le plus. De même que les apprentis sous contrat ou que les personnes possédant un CDD. Ceux travaillant à temps partiel imposé sont, eux aussi, dans la même situation.

D'autres facteurs concernant l'emploi paraissent liés à la recherche des origines. Il s'agit tout d'abord du nombre d'emplois de plus de trois mois exercés. Plus les emplois ont été nombreux, plus les individus ont le désir de rechercher leurs parents biologiques. Ensuite, l'intérêt que l'enquêté porte à son emploi est un autre facteur. Si cet emploi n'est pas intéressant et que la personne compte en changer rapidement, elle sera aussi plus décidée à effectuer des recherches.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons dire que les personnes adoptées ayant répondu à ce questionnaire, même si elles ont souvent un passé difficile, ne rencontrent – en moyenne – pas plus de difficultés que l'ensemble des Français. Si les enfants arrivés en France à des âges élevés (plus de trois ans, mais surtout plus de six ans) ont plus de mal à apprendre la langue française, cela ne les empêche pas de réussir tout aussi bien que les autres.

Les individus enquêtés ont tendance à obtenir des diplômes légèrement supérieurs que l'ensemble des Français de même âge, ceci étant surtout vrai pour ceux arrivés avant trois ans ou après dix ans. De même, les personnes qui travaillent obtiennent plus souvent que les autres un poste de haut niveau, même si celui-ci est moins souvent stable. Le fait que les parents adoptifs soient plus nombreux à faire partie des couches supérieures de la société n'a cependant aucun effet sur la réussite scolaire de leurs enfants. On a l'impression que les enfants adoptés cherchent à prendre leur revanche sur la vie en faisant tout leur possible pour réussir et se faire une place dans la société.

En revanche, les enquêtés se marient moins que les adultes de même âge. Si les filles adoptées ont plus tendance à vivre en couple sans se marier, les garçons restent quant à eux plus souvent célibataires. Par ailleurs, les enfants adoptés, lorsqu'ils ne sont pas arrivés dans leur famille bébés, restent vivre un peu plus longtemps au domicile familial. A première vue, il ne semble pas que ce soit dû à une mauvaise intégration dans la société, mais plutôt à une volonté de ne pas déménager trop vite.

Les points de vue relatifs au passé divergent et, en ce qui concerne la recherche des origines, il existe deux grands types d'attitudes, sans exclure évidemment des positions intermédiaires (personnes encore indécises ou n'ayant pas commencé les démarches) :

✓ Ceux qui ne veulent plus aucun contact avec leur famille biologique.

Ce sont des enfants adoptés très jeunes : 60% de ceux arrivés avant trois ans se trouvent dans cette situation. La plupart n'ont que très peu de souvenirs de leur période pré-adoptive, les autres ayant été soit abandonnés à la naissance soit recueillis par des personnes extérieures ou une institution. Ils se souviennent rarement des personnes qui s'occupaient d'eux, de leur éventuelle famille ainsi que de leurs conditions de vie dans leur pays d'origine. Par ailleurs, l'intérêt qu'ils portent à leur langue maternelle se trouve restreint et, comme ils possèdent une

culture plus française qu'étrangère, ils ont du mal à sympathiser avec des personnes de même origine qu'eux.

En général, leurs parents adoptifs les ont adoptés assez jeunes et vivent toujours ensemble. Ils avaient à l'adoption de bonnes situations professionnelles et dans nombre de cas la mère ne travaillait pas. De plus, si l'enfant adopté n'est pas fils ou fille unique, la famille est nombreuse.

La situation matrimoniale de ces personnes adoptées importe peu, mais ils ne souhaitent pas forcément avoir des enfants. Dans tous les cas, ils ne veulent pas en adopter.

Leur scolarité a été plutôt réussie. Elle s'est déroulée dans le privé et l'apprentissage de la langue française n'a posé aucun problème. Ils ont effectué les études souhaitées sans jamais redoubler. Lorsqu'ils ont arrêté leurs études, c'était avec un niveau de bachelier ou un niveau supérieur et dans la perspective d'une offre d'embauche intéressante. Dans le cas contraire, ils font des études dans un lycée général ou dans le supérieur. Si l'individu travaille, sa situation professionnelle est bonne, son emploi stable et son travail l'intéresse.

✓ Ceux ayant déjà effectué des recherches pour retrouver leurs géniteurs.

Ce sont des enfants adoptés à un âge déjà élevé : un enfant sur cinq arrivé après dix ans a déjà recherché ses parents biologiques. Le plus souvent, les personnes les ayant élevés avant leur adoption étaient leurs parents biologiques ou des personnes de leur famille et ils avaient des frères et sœurs dont ils devaient s'occuper.

Ils sont très intéressés par leur pays d'origine et y sont parfois retournés le visiter depuis leur adoption. Certains ont même cherché à réapprendre leur langue d'origine dans le cas où ils l'avaient oubliée. De plus, ils prennent plaisir à fréquenter des personnes de même origine qu'eux.

Leurs parents adoptifs avaient plus de quarante ans lors de l'adoption et ont souvent divorcé. Ils sont de situation modeste : agriculteurs, employés ou ouvriers et les familles constituées ont deux, trois ou quatre enfants.

Ces adoptés désirent eux-mêmes adopter des enfants, mais sont surtout très désireux de construire une famille.

Ils sont nombreux à avoir eu des difficultés à apprendre la langue française et leur niveau scolaire est assez faible. Ils n'ont pas fait les études souhaitées, ont redoublé au moins une fois et ne possèdent pas le baccalauréat. Durant leur scolarité ils ont ressenti des attitudes particulières – positives ou négatives – à leur égard qui les ont marquées et le soutien d'une

aide psychologique a parfois été nécessaire. Actuellement ouvriers ou chômeurs, ils n'arrivent pas à trouver un emploi stable et en changent fréquemment.

Par conséquent, la recherche des origines semble liée à des difficultés d'insertion plus ou moins prononcées. Nous avons recueilli le témoignage de plusieurs personnes pour qui la recherche des racines et de leurs parents biologiques semblait une façon de trouver une meilleure place dans la société d'accueil. Bien sûr, il s'agit là d'une indication provisoire qui nécessite d'être creusée à l'avenir car les motivations sont certainement complexes.

Restent à étudier également les échecs d'adoption. Parmi les enquêtés, il ne semble pas que ceux-ci soient très nombreux. En effet, seuls 6% des adoptés voient leurs parents moins d'une fois par trimestre et ils sont moins de 1% à ne plus avoir aucun contact avec eux. Mais l'enquête atteint ici une de ses limites puisque, par construction, tous les enfants adoptés interrogés ont été contactés par le biais de leurs parents, ce qui est déjà une mesure de l'intensité des liens avec la famille. De plus, nous n'avons aucune idée de ce qu'il en est pour ceux ayant refusé de répondre au questionnaire ainsi que pour les enfants adoptés par une autre voie que la voie associative ou originaires de pays différents.

Signalons enfin que, dans les commentaires libres que les personnes étaient invitées à rédiger, est apparu à plusieurs reprises le regret de n'avoir pas pu bénéficier d'un suivi tout au long de la jeunesse. Certains ont l'impression que leur histoire adoptive s'est arrêtée le jour où ils sont arrivés dans leur nouvelle famille et auraient souhaité faire l'objet de suivis réguliers et pouvoir s'entretenir de leur situation un peu particulière avec un professionnel. Dans l'état actuel des choses, ils n'ont pas toujours su à qui s'adresser ni osé faire le premier pas.

Quelques références bibliographiques

- “L’adoption”, *Les documents de travail du Sénat*, Série législation comparée, février 1996
- “L’adoption des enfants étrangers”, *Accueillir*, n° 136, Bulletin mensuel du Service social d’aide aux émigrants (SSAE), février 1987
- *L’adoption des enfants étrangers*, Centre international de l’enfance et Comité français pour l’Unicef, février 1993
- *L’adoption internationale. Quel soutien aux futurs parents ?*, Service social d’aide aux émigrants (SSAE), 1990
- Les jeunes, *Contours et caractères*, Insee, 2000
- “Les textes de loi à connaître – La filiation”, *Les éditions du Journal Officiel*, n° 1696, Collection “la loi au quotidien”, 1997
- *Situation des pupilles de l’État au 31-12*, années 1989 à 1999, Ministère de l’Emploi et de la Solidarité, Direction de l’action sociale
- Belmokhtar Zakia, *L’adoption en 1992*, Rapport d’étude du Ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la communication (SDSED), juin 1996
- Fine Agnès (dirigé par), *Adoptions : ethnologie des parentés choisies*, Collection Ethnologie de la France, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l’homme, 1998
- Fine Agnès, Jordana Huguette, Neirinck Claire et Pédussaud Suzanne, *L’enfant a-t-il droit à son histoire ?*, Ed. Érès, novembre 1999
- K.S. Dahoun Zerdalia (sous la direction de), *Adoption et cultures : de la filiation à l’affiliation*, Santé, sociétés et cultures, septembre 1996
- Mattei Jean-François, *Enfant d’ici, enfant d’ailleurs – l’adoption sans frontière*, Collection des rapports officiels, Ed de la documentation française, mai 1995
- Paulis Chris, *Adopter un enfant. Vol. 1 : La loi, la famille, la société*, De Boeck Université, 1998
- Paulis Chris, *Adopter un enfant. Vol. 2 : Institutions, usages et intérêts sociaux*, De Boeck Université, 1998
- Trillat Brigitte (dirigé par), “Abandons et adoptions – liens du sang, liens d’amour”, *Autrement* n° 96, février 1988
- Verdier Pierre, *L’enfant en miettes*, 4^{ème} édition, Ed. Dunod, mars 1997 (1^{ère} édition : 1978)